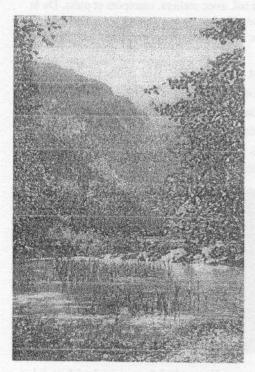


## Le moulin du Portail



Rêvons encore un peu du passé avec l'étude du dernier moulin en activité à Mervent : le *Portail*.

#### ← La chaussée du Portail

Laissons parler les poètes ; pour cela donnons encore la parole à Mr Louis Brochet et savourons également « les impressions d'un pêcheur à la ligne » [ anonyme ]. Tous deux ont aimé et chanté notre village, sa forêt, ses moulins . . . « Par un chemin fortement accidenté, tracé en partie dans un ancien cimetière où l'on trouva, il y a quelques années, de nombreux tombeaux en pierre de diverses époques, vous accédez à la grande route de Pouillé à Mervent, vous franchissez le Pont des Vallées, vous tournez à gauche et, en moins de dix minutes, vous arrivez, par un sentier fleuri, au village du Portail, que vous avez aperçu tout à l'heure du haut des terrasses du donjon et qui vous appelle avec sa vaste écluse, avec son eau si belle. Pittoresque vallon d'où l'œil épouvanté mesure ce château qu'autrefois j'ai chanté. Salut encore à toi monument d'un autre âge! Mais quoi! mon pied se heurte à des débris nouveaux! Hélas, depuis le jour de mon dernier passage,

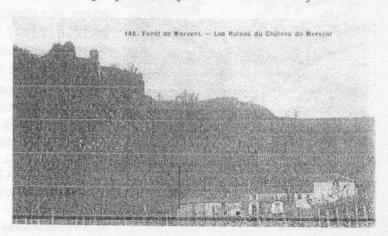
je compte tristement combien de tes créneaux ont roulé dans ces flots dont l'onde toujours pure l'entoure avec amour de sa verte ceinture! » [ Impressions d'un pêcheur à la ligne ].

.... Ici le tableau change du tout au tout : au fond le château monté sur des masses de rochers bornant l'horizon et arrêtant la vue ; à gauche, le pont avec ses voûtes en plein cintre qui se réfléchissent dans le cristal de l'onde ; partout des coteaux verdoyants. Tout cet ensemble compose un paysage tel que l'on en rêve ; et quand un chaud et brillant soleil d'été éloigne ou fait saillir chaque objet par ses clartés et ses ombres, au milieu de ce murmure, au bruissement harmonieux des peupliers, en face de ces maisons frêles et

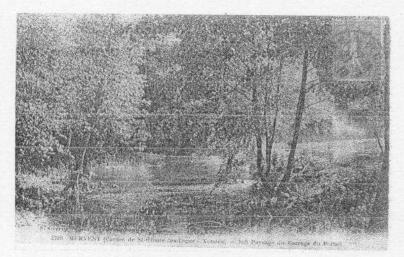
gracieuses tapissée de roses et de clématites, sous ce beau ciel lumineux, l'on se croirait en Italie, non loin de la campagne de Rome, et aspirant la vie sous les ombrages de Frascati » [ villa du XVIème située dans une petite ville, près de Rome, et renommée pour ses vins ] L. Brochet.

Le moulin du Portail ->

Certes, l'auteur, qui a n'en point douter était un grand rêveur, a probablement embellit la réalité du site. Néanmoins, le lieu-dit le *Portail*, situé sous les murailles du château, était un lieu charmant. Parce qu'il était installé à la porte du château, le







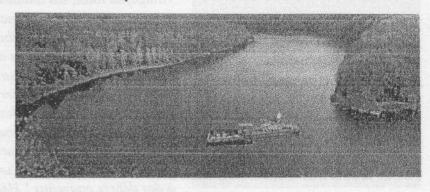
La chaussée du Portail moulin a pris le nom de Moulin du Pourtauld ou du Porteau ou Portal [ porte de la cité ] et plus exactement aujourd'hui : le moulin du Portail.

Un moulin existait probablement déjà en ce lieu bien avant l'installation du château féodal [ fait avec des pierres ] qui le domine. Une parcelle [ nº 1 plan cadastral de 1844 ] porte un nom très évocateur : le Pré de la Motte du Portail en ancien français : motte est un tertre artificiel surélevant une colline ou une butte, elle-même entourée d'un fossé. Sur la hauteur se dressait en général un fort de bois réduit à une simple tour ; la pierre en effet aurait été

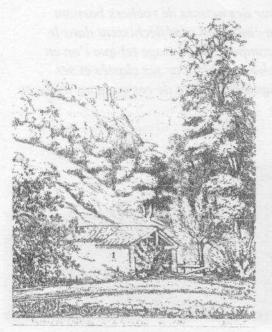
trop lourde pour le tertre, édifié avec la terre des fossés. La motte féodale constituait l'une des formes les plus sommaires de fortifications ; elle était facile à édifier : cent hommes pouvaient construire une motte de trente mètres de diamètre et d'une quinzaine de mètres de haut en vingt jours. Par extension, le mot motte est devenu au Moyen Age synonyme de « château fort, forteresse ». Ce terme est dérivé du gaulois mutta ( = tertre, hauteur), via le bas-latin motta ( = amas ou levée de terre ). Le château à motte était très courant aux XIè - XIIè s. Il dominait la basse- cour, située au niveau du sol, avec ateliers, entrepôts et puits. De là partait un pont volant en bois qui menait au sommet de la motte puis de la tour, où l'on se réfugiait en cas d'attaque ; à Mervent, cette parcelle, qui est en effet très élevée au point de former encore au milieu de notre lac moderne un îlot, fut appelée ces dernières années : « l'île des Paillotes » - voir à son sujet une anecdote bull. nº 43 ].

En 1810 [ sur le plan ] cette parcelle, qui apparaît entourée d'eau, est bien un gros îlot rocheux au milieu d'un champ. Je signale tout cela pour rappeler que bien avant la construction, en pierres, de notre château [ dont subsistent encore d'imposantes ruines : parties d'enceinte, tours, murailles . . . ] et, à cause des incursions barbares par voie d'eau, le seigneur du lieu, d'alors, s'abrita dans un château construit en bois lequel n'était qu'une grosse tour entourée de palissades et, ce, pour toutes fortifications. Ces forteresses s'élevaient souvent, de plus, ou sur le bord d'une boucle d'une rivière ou si possible sur un îlot surmonté d'une butte de

terre appelée « motte féodale ». Tout ceci laisse à penser que c'est ici que fut peut-être bâti un premier château de Mervent, avant d'être installé sur les hauteurs (11 et 12è siècle) où se trouvent toujours ses vestiges. ainsi que le premier moulin à eau. indispensable pour moudre le blé. Il faut rappeler aussi qu'à cette époque la rivière Vendée était beaucoup plus navigable, surtout l'hiver. L'îlot de la Motte du Portail



Cette appellation « motte » se retrouve également dans quelques autres lieux de Mervent : la Motte de Cultepray [ Cul-de-Bray ] et la Motte de St-Thomas [ mais l'éminent étymologiste J.Loïc Le Quellec, signale également que



le terme « motte » connaît une autre acceptation dont celle quelques fois de « moulin » ; alors, la « Motte du Portail », était-elle tout simplement un tertre où était juché le « Moulin de l'entrée du château » ? à priori cela semble moins probable ]. Le moulin du *Portail* fait sans aucun doute partie des moulins cités dans une première charte de 972 où sont mentionnés : les « Revenus et cens de l'église de Mervent, des bénéfices, des terres, des vignes, des moulins . . » [ voir bull. n° 5, 37, 39 ] cités encore en 1018 et 1021.

château et moulin du Portail [ vers 1890 gravure de Montbail ]

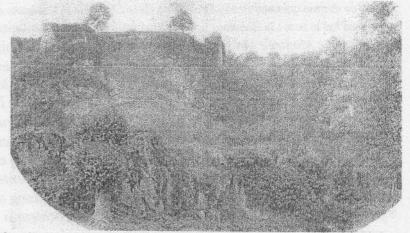
Au XIIè s., la cité de Mervent, appelée à ce moment-là « Mayreventum », est déjà bien structurée ainsi que ses hameaux. Au bourg, l'église construite à l'origine en bois puis en pierres, elle aussi, est déjà en place ainsi que le Prieuré [ vers l'an 900 presque chaque gros village possédait déjà un prieuré dirigé par un prieur ; celui de Mervent fut installé aux n°s 2, 4 et 6 rue du Prieuré plus des bâtiments donnant sur la cour de derrière, rue de la Chapelle voir photo bull. 41 p. 738 ; il n'en reste qu'une antique porte du XVIè, quelques fenêtres romanes et un séculaire escalier de pierres ]. Jadis, le *Prieuré* regroupait, sur place, un certain nombre de moines appartenant à un ordre.



Mais bientôt la population monastique, pourtant en augmentation, se désintéresse très vite du travail manuel et fait travailler des serfs ou afferment ses domaines à des « hôtes », de bons cultivateurs, qui sont naturellement assujettis à des redevances en nature et en taxes et qui assurent alors la subsistance de la communauté monacale du « Prieuré ». Le Prieuré devient alors seulement un établissement agricole et n'a plus vocation de prières ; le Prieur et ses religieux se retirent à la « Maison-Mère » et perçoivent [ jusqu'à la Révolution ] les revenus dits de la « Ferme du Prieuré ». Ces fermages ou revenus permettent aussi d'entretenir sur les lieux des prêtres ou desservants, ainsi : « Messire Jehan Pizon, prêtre, demeurant à Mervent ainsi que Jacques Pinaud, demeurant à Mesrevent (sic), prenaient à ferme le 2 juin 1568 [devant Nicolas Misère, notaire à Fontenay ] de M° Nicolas Dupont, au nom du Prieur de Mesrevent, les maisons, terres et revenus dudit Prieuré dont ils s'engageaient à faire le service divin » ( Maillaud Tome 2, Poytier p. 7 ). Plus tard est installé : la Cure [ avec ses terres affectées à l'entretien des curés - nº 42 rue des Juifs - qui sera remaniée, agrandie au n° 38, et qui jouxtait le cimetière qui entourait l'église], tandis

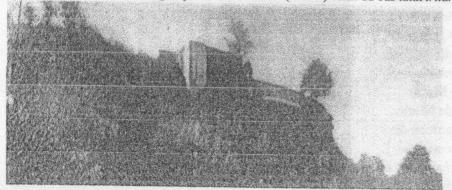
que le Cimetière des Vallées [ situé au dit lieu de la Vallée ou Cimetière mérovingien comme on l'a vu dans le bulletin n° 41 ] est abandonné.

Le château surmontant le Portail [ vers 1900 ] →
Cette cité de « Mayreventum » possède
( XIIè ) ses murailles avec son faubourg : le
quartier des Juifs [ aujourd'hui rue des Juifs ], sa
« Chapelle du Four » [ construite en même temps
que le four banal et accolée à celui-ci - rue de la
Chapelle ] et bien sûr des entrées : l'une était à
l'ouest au lieu-dit « La Chapelle ». L'autre à
l'est, obligeait à passer par l'octroi du Pont des
Vallées [ auquel pont, il fallait effectuer un péage
obligatoire car il fallait bien amortir l'ouvrage, voir bull.
n°s 41, 42, 43. La monnaie de métal étant rare on payait



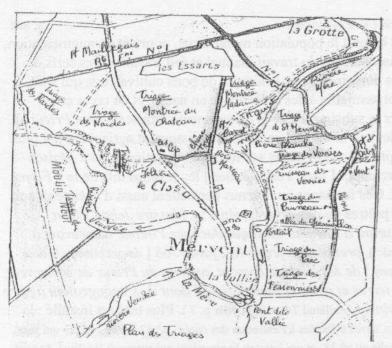
avec du blé, des volailles et autres revenus de la terre mais le prix de ce passage était compté en deniers ou en livres. Proche de ce franchissement payant se trouvait aussi une parcelle n° 163 [ plan 1810 ] appelée : la Billardrie ou Billardrée, située juste au-dessus du fort virage du chemin des Statues aujourd'hui rue de la Vallée. Cette parcelle évoque la présence d'une bille de bois, une sorte de pancarte qui signalait la limite où avait lieu la rétribution ]. Proche de ce pont des Vallées, situé sur l'axe important qui desservait Foussais, Vouvant, Saint-Hilaire-des-Loges . . , et qui passait obligatoirement par le bourg, se trouvait également un petit chemin à flancs de coteau qui permettait un accès dans le castel lui-même et par une petite poterne. Ce passage porte le nom de « Chemin de la Passe de la Porte du château » [ existe toujours en partie, et à droite en montant ].

Mais avant de vous donner la situation géographique et l'historique lointain, hélas assez dépouillé, du moulin du Portail, je voudrais m'attarder sur deux autres moulins, quelques peu oubliés : Foulet et Pruneau [ qui eurent une certaine importance comme on le devine en étudiant les plans de 1810 et 1844 ], mais aussi sur les tènements qui les entourent : la « Montrée du château », la « Montrée Madame », le « Petit Barrot », les « Verreries », le « Pruneau » et le « Parcq ». Ces tènements, qui sont des zones de forêt, sont appelés « Maireaux » ou « Triages » [ le mot triage, qui est issu de trier ( 1160 ) vient du bas latin tritare ( 6è s.), apparaît sous sa forme actuelle en



1370; il désigne un canton, une partie de forêt; tout laisse à penser que ces triages existaient depuis fort longtemps car certains de leurs noms étaient déjà connus bien avant les premiers arpentages recensés de notre forêt: le plus ancien est signalé en mai 1699, en 1719 et existe entre nos mains celui de 1735, qui relate les lieux, les lisières de la forêt et les triages arpentés par les officiers du Roi, accompagné d'un greffier. Mais il y avait aussi des bois privés qui en général jouxtaient toute

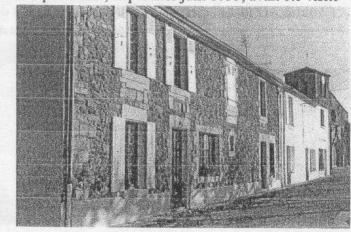
Le château de " Mayreventum "

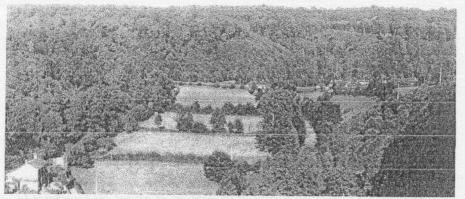


Plan des Triages p. 803 exploitation ou hameau : les fossés limitrophes de ces bois privés étaient entretenues par leurs propriétaires et des bornes, appelées « parois » en marquaient les limites ]. Il y avait jadis, dépendants du château, des domaines boisés [ « triages » qui portent encore des noms très évocateurs comme le Parcq ]. A l'entrée ouest, justement, bien au-delà du lieu-dit « La Chapelle », se trouvaient également deux triages dont le sens est complètement oublié : la « Montrée du château » et la « Montrée Madame » [ la « Montrée du château » : c'était l'endroit où se réunissaient, juchés sur leurs montures, les seigneurs vassaux, leurs chevaliers, leurs écuyers, la piétaille et autres gens d'armes, lorsque le ban était levé ; à coté, l'autre terrain la « Montrée Madame », était l'emplacement réservé aux dames des seigneurs, à cheval elles aussi, et présentes pour cet évènement - ces deux appendices se situaient sur les actuels lieux-dits : à partir

du terrain du camping du Chêne-Tord, et à gauche, jusqu'à la maison forestière dite de la Joltière continuant le long de la D 99 jusqu'au Rond-Point du Petit-Maillezais et, dans la forêt, jusqu'aux Essarts en bordure de la route forestière nº1, et, à droite, le long du chemin qui conduit à la Croisée du Gros Chêne de la Cahienne des Essarts (sic); ce canton (partie de la forêt) porte aujourd'hui le nom : la Cabanne ]. Ces deux petits triages sont ainsi décrit lors de leur visite, le mercredi 8 juin 1735 : la « Montrée Madame », est visité en premier, à la suite de celui de « St-Mandé » [ du nom de sa fontaine et qui se trouve à droite du chemin qui conduit du Chêne Tord aux Essarts et à gauche du chemin qui descend à Pierre Blanche ] : « et de là nous nous sommes transportés à la lisière de la Montrée Madame où estant aux 3 parois qui la sépare de celle de St-Mandé, ledit arpenteur a commencé à l'arpenter le long du bois et terres des Essarts du nord au midy jusqu'à la lisière de la Montrée du Château que nous avons séparé par 3 parois de chaque coté et des 3 parois à suivre le long de la Montrée du Château jusqu'à la lisière du Petit St Mandé . . l'arpenteur a mesuré..» [ 1 arpent, 68 perches, 1 quart de chesnées = 74 ares ] etc. . Puis c'est le repérage de la « Montrée du château » : « où estant ledit arpenteur a commencé à arpenter la dite lisière par les 3 parois qui la séparent de celle du triage de la Montrée Madame et suivant le long du triage des Naides [voir bull. sur Gourdin n° 33] jusqu'aux terres de Mervent [ dépendantes ], ledit arpenteur a mesuré . . etc. . et nous avons marqué neuf parois pour séparer ladite lisière de celle des Naides et de cette lisière jusqu'à la lisière du Petit Barrot, ledit arpenteur a mesuré . . et par la supputation qu'il a fait les lisières de la Montrée du Château mesure . . » [ 3 arpents = 150 ares ] etc. . Le triage suivant, le « Petit Barrot » est ainsi décrit : « et advenant, le lendemain huitième jour des dits mois et an, nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous nous sommes transportés à la lisière du Petit Barrot que ledit arpenteur a commencé à mesurer au coin qui joint [ le triage de ] la Montrée Madame, du coté du couchant où nous avons marqué quatre parois [ 4 bornes ] pour la séparation de la dite lisière, au levant jusqu'à la rivière Mère le long du bois [ Marceau ] de la Demoiselle Magnan, ledit arpenteur a compté 47 chesnées » [ mesure linéaire ] et de la dite rivière le long du pré et bois du Sieur Dubois [ Jean Hay, Sieur du Bois, propriétaire demeurant au moulin de Pierre Blanche - voir bull. n° 30 ] jusqu'à la lisière de St Mandé, ledit arpenteur a mesuré . . » [ 23 ares 50 ] etc. . Ces domaines royaux touchaient naturellement des bois privés. Leurs propriétaires, qui sont tenus d'entretenir les bornes et les fossés qui les limitent, sont également bien sûr répertoriés ainsi le mercredi précédent, le premier juin 1735, avait été visité

les lisières des bois de : « La Demoiselle Magnant demeurant ordinairement à Mervent, à cause de sa dite maison de Mervent (le Logis du Corps de Garde): possède un bois taillis [Bois Marceau n° 639] joignant les lisières du triage de la Montrée du Château et du Petit Barrot, du coté du midi, et celle du triage de St Mandé du couchant au nord ». Il s'agit de Marie Madeleine Le Maignan, fille de Alexis et de Marie Anne Garipault et l'épouse de Henri Bernardeau de Lépinay [descendant lointain des Bernardeau, propriétaire de la Vallée]. Tous deux demeurent alors dans le Logis du Corps de Garde le Logis du Corps de Garde





Le Triage du Parc (à gauche) p. 804

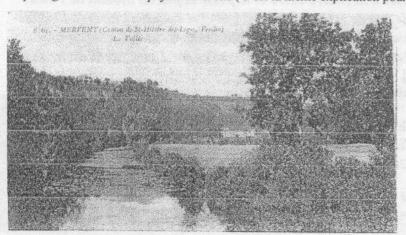
[ n° 1, 3, 5 rue de l'église et qui était alors la seule maison à coté de l'église - actuellement maison famille Colas-Boutin ].

Quelques années plus tard, le 8 avril 1755, un procès-verbal est dressé par « Pierre Thomas Biaille de Germon, procureur du Roy à la Maîtrise de Fontenay, à l'effet de constater si le Sieur Bernardeau de l'Epinay

[ domicilié à ce moment-là à la Guibonnière

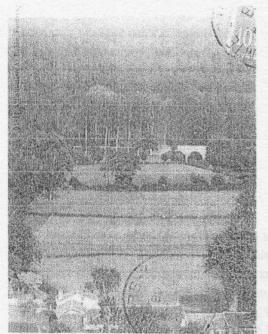
de Puy-de-Serre où il décèdera en 1762, tandis qu'au moment de la Révolution, c'est Julie Herminie, célibataire, le cinquième enfant du couple Bernardeau, qui demeure à Mervent et qui en est devenue propriétaire ], a fait séparer ses domaines d'avec la dite forêt de Vouvant par des bornes et des fossés conformément aux sommations qui luy ont été cy-devant faittes, en vertu de l'arrest du Conseil du 14 octobre 1698 et de l'ordonnance de Mr le Grand Maître du 4 août 1735 » [ en 1810, Julie est dite religieuse à Vouvant ; ses héritiers ( neveux ? ) sont : Bernardeau de Combrand (D.Sèvres), Bernardeau Henry au Châtellier du Faignoux ( D.Sèvres ) et Tangiou ( Puy-de-Serre ) conserveront longtemps ( jusqu'en 1840 ) ces biens dont le Bois Marceau n°639 et d'autres terres à coté ].

Pour reprendre l'arpentage du suivant triage : les « Verreries », nous allons, comme les officiers royaux du moment, emprunter la route du moulin du Portail puis nous reviendrons au bourg : au nord-est du château, justement au-delà de la rivière et du « Porteau » [ Portail ], un autre tènement était réservé spécialement au pacage des chevaux du seigneur : le « Tènement du Parc » ou « Triage du Parc » [ il porte toujours le même nom ]. Tous ces triages étaient alors beaucoup plus déboisés [ autrefois, ils étaient la propriété des seigneurs, aujourd'hui ils appartiennent aux Eaux & Forêts ]. On pouvait accéder à ce tènement par le Chemin du Parc n° 16 ainsi décrit en 1843 : « partant du ruisseau du Clion - tendant à joindre le chemin de Pruneau au Charnier, dit le « charna », passant près le Portail et par le Parc - se termine à la grande fenêtre [ Bois de la Grande Fenêtre, Section D dite des Ouillères n° 6, qui d'ailleurs appartiennent déjà en 1735 à la Demoiselle (Bodet) de La Fenestre et qui sont situés non loin de la Millarge ] » [ il fait 1560 m. et 5 m. de large ]. Ce « tènement du Parc » est mentionné dans un acte notarié [ passé devant Guillaume Joly, notaire à Fontenay, le 30 mai 1573 ] : « Pierre Balard, marchand [ de bois ] demeurant aux Houillères paroisse de Mairevent [ qui s' ] associait pour moitié en une montrée [ parcelle ] de bois au maireau du Parc en la fourest de Mairevent [ avec ] Georges Meigner [ époux de Marie Robert, fille de notaire ], marchand, demeurant es [ les ] Loges, faubourg de Fontenay » ( sic ). On remarque qu'il est bien dit « la forêt de Mervent » et non pas de Vouvant, comme l'on dit aujourd'hui. Ce triage est décrit aussi, ainsi, le vendredi 17 juin 1735 : « Nous nous sommes transportés à la lisière du triage du Parcq ( sic ) où estant le dit arpenteur a commencé à arpenter la lisière par le paroi qui la sépare de celle des Tessonnières et la suivant le long du Pré Barry qui la joint du coté du midi jusqu'à la rivière Mère où finit ladite lisière etc. . . , et reprenant ladite lisière en remontant la rivière à l'endroit du Rocher Cervelle et de là suivant le long du Triage du Pruneau qui la joint du coté du levant, il a mesuré » [ 125 ares ] etc. . . Le « Tènement du Parc » côtoie plusieurs belles pâtures qui évoquent, elles, une limite. Allant du Portail à la Vallée, elles se trouvent enserrées entre la rivière et le chemin bordé, lui, par ce « Tènement » ; ce sont : le Grand Barry et le Barry ou Prê du Baril [ Baril, qui est une déformation de Barry, se rapporte au vieux français barre « barrière, clôture » ; indiquait d'abord une muraille, un rempart, par extension un faubourg au-delà d'un rempart ; ces appellations remémorent donc la présence de « barrières » plus ou moins naturelles qui protégeaient les faubourgs, tandis que la « barre » était le passage où devaient se payer des droits ( c'est la même explication pour le Pont Barrot - passerelle limitrophe installée sur le



ruisseau de la Cornelière, et située proche de la Haute et de la Basse Clavelière, lequel ruisseau est la séparation entre Mervent et Foussais); plusieurs parcelles n°s 69, 70, 71, situées plus haut dans le coteau du bourg de Mervent, portent le nom de Barrot et évoquent la proximité d'un octroi: Barrot vient du gaulois barra, barro mais aussi également évoque donc une barrière. Mais cette étymologie barro peut parfois évoquer aussi un « sommet, un lieu élevé et boisé, une extrémité boisée, barrée » donc protégée - Dict. étymologique par A. Dauzat ]. Évoquant toujours une démarcation, se trouve tout au bout de ces pâtures, une parcelle appelée Pré du ruisseau

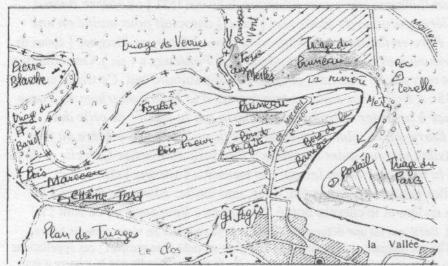
La rivière Mère et les : Pré du Vivier, Grand Barry



Parcelles : Pré du Vivier, Barry, Grand Barry, Pré du ruisseau du Clouc du Clouc [ ou ruisseau du Clion mais nommé en 1810, clouc qui vient du latin clita, lui-même emprunté au gaulois cleta; ce nom évoque une barrière d'épineux, clôture pour parcs à animaux, mais aussi « clos, enclos » : donc cette parcelle, bordée par ce ruisseau, était entouré par ailleurs d'une clôture d'épineux ].

Le « Triage de Pruneau » est visité à la suite celui du « Parca » mais le lundi 20 juin 1735 : « et advenant le vingtième jour des dits mois et an, nous officiers, commis greffier, arpenteur et gardes susdits nous sommes transportés à la lizière (sic) du triage du Pruneau à l'endroit où sont marquez (sic) deux parois pour séparer la dite lisière de celle du Parcq et la suivant et allant au couchant le long des bois du Sieur Bouron [ bois, près, jardins de la Rovergne, terrains à gauche, en montant, avant d'arriver au STOP des Ouillères ], des bois de Culteprais [ proche de la Citardière et appartenant au Marquis de Choiseul, seigneur de Cul-de-Bray ] et la Citardière [ Bois de la Citardière qui appartiennent à ce moment-là à Moriceau de Cheusse, Sieur de la Citardière ] jusqu'au Triage de la Trappe, il s'est trouvé jusqu'au dit paroi 98

chesnées sur une (1) de large et continuant la dite lizière depuis le dit paroi en allant toujours au couchant jusqu'à un autre paroi marqué sur deux faces faisant la séparation de la dite lisière qui est entre ledit Triage de la Trappe et le Bois Maingué, il s'est trouvé 8 chesnées et demy sur 1 de large, continuant la dite lisière depuis le paroi allant du midy entre le couchant et le nord entre ledit triage du Pruneau et le Bois Maingué jusqu'à un paroi marqué sur une seule face et au « Ruisseau d'eau » [ ruisseau des Robinières ou Vent dit aussi ruisseau des Verries], il s'est trouvé 123 chesnées sur 1 quart de large ou ladite (sic) lisière finist (sic) et la reprenant un peu plus loin à l'endroit et près de la Fosse aux Merles jusqu'au Rocher Cervelle et joignant la rivière Mère entre ledit triage [de Pruneau ] et les terres et prés de Pruneau, l'arpenteur a mesuré . . » [ un peu plus de 150 ares ] etc. Un seul propriétaire est répertorié : « Le Sieur Daviète, demeurant à la Rochelle, possède un pré [ = le pré de la Nouette 668 bis qui est proche du Portail ; le Sr Daviète est un descendant Bernardeau - voir bull. nº 41, 42, 43 : la Vallée ] joignant le Parc du coté du nord ». carte des Triages



Le « Triage des Verries » est mesuré à la suite de celui de Pruneau : « De là, sommes allés audit paroi, près le « Ruisseau d'eau » [ le Vent ], marqué sur une face entre le triage du Bois Maingué, les Verries et Pruneau et en suivant la lisière d'entre les dites Verries et Pruneau allant du levant au midy ledit arpenteur a mesuré jusqu'à la Prise du Grand Logis de Mervent [ le Bois de la Prise - Prise : dans le Bocage, ce terme désigne un défrichement ou un atterrissement au bord d'un cours d'eau - il s'agit là du Bois de la Gîte nº 676 dépendant du Logis de Chalandry - gîte est là une déformation de logis \ 107 chesnées

sur une de large où finist la dite lisière des Verries à la rivière Mère et la Prise et pré du Moulin de Foulet [ Bois de Foulet 688, Prés de Foulet 680, 681, 682 ] et le pré de Michel Boucard [ 684 Pré de Foulet ] jusqu'à la Prise du Sieur du Bois [ les bois du moulin de Pierre Blanche et appartenant à Jean Hay, Sieur du Bois - voir bull. nº 30], proche ladite rivière, allant du midy au couchant, ledit arpenteur a mesuré 48 chesnées sur 1 chesnée et demy de large » [7 arpens, 71 chesnées et 1/2 quart = 350 ares].

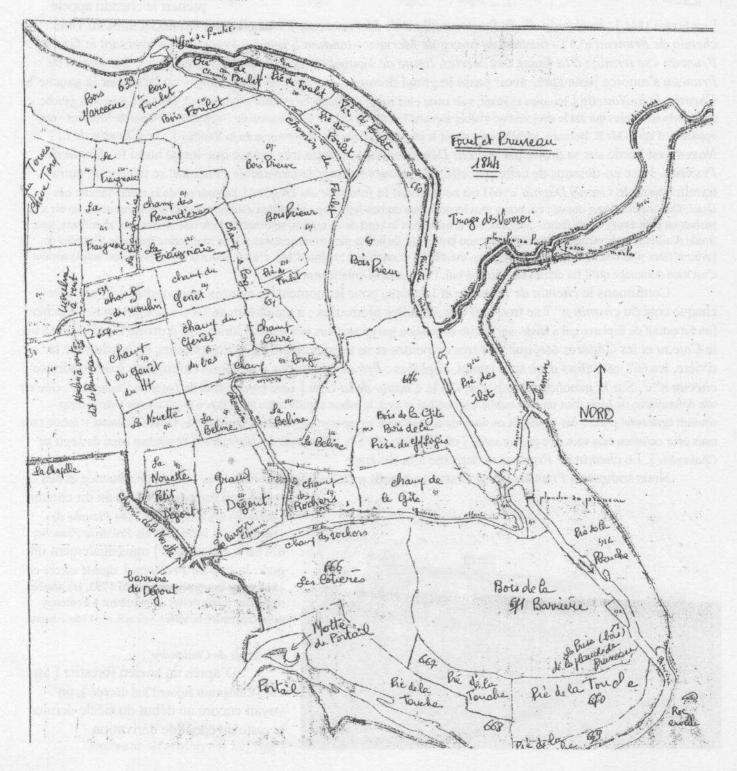
à droite Triage de Pruneau, au fond Rocher Cervelle à gauche les Prés de la Touche et le Bois de la Barrière 👈

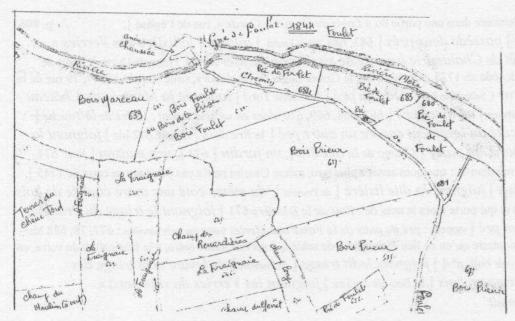
Lors du même arpentage, effectué pour les lisières des bois privés, il est constaté que : « Michel Bouquart [ écrit aussi ainsi sur les registres d'État-civil ] : « le 20 décembre 1738, Jacques Rebout, âgé de 32 ans, de la Province de Lion (sic) [de passage dans notre paroisse], a été enterré dans le cimetière [ de Mervent, jadis situé au nord-est, au midi et à l'ouest de l'église ] tout près de la grange à Michel



Boucquard », marchand, lequel a sa demeure dans une partie du « Logis du Corps de Garde », rue de l'église ], p. 806 demeurant à Mervent [ Boucquard ] possède deux prés [ 683, 684 Pré de Foulet ] joignant la lisière des Verries », et tandis que « Le Sieur de la Forêt de Chalandrie à cause de sa maison de Mervant [ François Durand, Sieur de Chalandrie, héritier de Rock Durand décédé en 1727, possède alors le Grand Logis de Chalandry, situé aux n°s 15, 17, 19 rue de la Chalandrie ] demeurant à Salaterne ( Sallertaine ) possède un pré [ le Chêne Tord ] joignant la Montrée du Château du costé du couchant (sic) [et ailleurs] un autre pré [667,668,669,670 alors en un seul tenant : le Pré de la Touche] joignant le triage du Parcq du coté du levant, et encore un autre pré [ le Pré de la Planche 672 bis ] joignant la lisière du Pruneau du coté du nord, un pasty [ Champ de la Gîte 675 ], un jardin [ 673 ], une maison [ le n° 674, mais aucun moulin n'est signalé, à ce moment-là ; quelques années plus tard, même Cassini ne l'a pas porté sur sa carte de 1745 ] et un autre pré [ 676 bis Pré des îlots ] joignant la dite lisière [ de Pruncau], du même coté une autre coullée de bois [ ou Poullée, terrain en espalier pentu et qui porte alors le nom de : Bois de la Barrière 671 ] joignant le triage du Pruneau du coté du levant, avecq (sic) un pré [appelé: pré du puits de la Fosse aux Merles formé par trois parcelles: 677, 78, 678 bis cette appellation : fosse, évoque sans conteste qu'en ce lieu était extrait du sable qui servait, entre autre, à la fabrication du verre, en l'occurrence sur le triage des Verries voir bull. n° 4 ] joignant ledit triage [ de Pruneau ] du levant et le triage des Verreries du coté du couchant avec un bois [ le Bois de la Gîte ] joignant les Verries du coté nord ».

↓ carte de Foulet, Pruneau et Portail





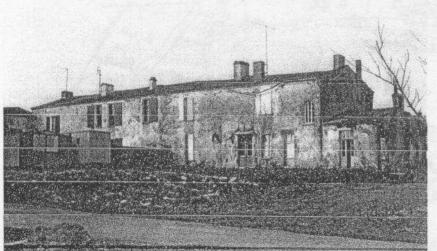
En effet, lors de cet arpentage de 1735, on remarquera qu'aucun moulin [Pruneau et Foulet] n'est mentionné en ces lieux-dits. Et pourtant sur le plan de 1844, on voit encore très bien à Foulet les restes de la chaussée, en amont, sur la rivière Mère, où tournaient ces deux petits moulins.

Pour se rendre au *moulin de Pruneau*, depuis le bourg de Mervent, on prenait le chemin appelé

[ sur le plan 1844 ] : le chemin dit de Pruneau allant de Mervent ( sic ). Mais il avait été décrit ainsi en 1843 : chemin de Pruneau n° 7 : - partant du bourg de Mervent - tendant à joindre Vouvant et traversant le Gué de Pruneau - se termine à la Fosse aux Merles, limite de Vouvant ( il fait 980 m. sur 5 m. de large ). Le chemin de Pruneau s'amorce juste après avoir passé le grand domaine du Logis de Chalandry : on laisse sur la gauche le Chemin de la Nouette [ toujours existant, voir carte plus haut ; d'ailleurs ce chemin est surmonté, dès son accès, à sa gauche, par un très haut talus qui est le seul vestige visible aujourd'hui de l'ancienne fortification de l'oppidum celtique de Mervent - cet oppidum, d'après Mr E. Bernard, archéologue, serait le plus important site gallo-romain de la Vendée ] ; ce Chemin de la Nouette est bordé sur sa droite par le Petit Dégout n° 659, parcelle très pentue que longe aussi le chemin de Pruneau. Juste en-dessous de cette parcelle, et toujours bordant le chemin de Pruneau, se trouve un autre terrain appelé le Grand Dégoût n° 661 où se trouvait la fontaine du Dégout [ Dégoût est de la même famille que Doué, Douard et surtout douve ; ces noms proviennent tous du bas-latin doga signifiant « mare, conduit d'eau, ruisseau, lavoir » et parfois un petit étang ou un fossé - plus bas, sur la gauche et le bord de ce terrain, se trouvait donc une source très abondante, peu froide d'ailleurs en hiver, qui alimentait un grand lavoir fait de belles pierres maçonnées ; il y a une bonne trentaine d'années ce lavoir n'étant plus utilisé, encombré, il a, hélas, été détruit et remblayé ; aujourd'hui, c'est à peine si l'on devine son emplacement c'est bien dommage qu'il fut détruit car aujourd'hui, l'eau manque cruellement ].

Continuons le *chemin de Pruneau* et laissons, pour le moment, le chemin qui conduit à *Foulet*. De chaque coté du *chemin n*° 7 se trouvent des parcelles pierreuses : à gauche en 665 il y a le *Champ des Rochers* [où fut extrait de la pierre qui a laissé une grande excavation qui est toujours très visible ] tandis qu'à droite il y a en : 665 bis le *Coteau* et les *Côtières* 666, qui sont très en pentes et se terminent sur de belles pâtures, en bordure de la rivière, les 667, 668, alors d'un seul tenant, appelées : *Pré de la Touche*. Puis nous continuons à descendre ce *chemin n*° 7. Sur la gauche, se trouve en 675 le *Champ de la Gîte* [ cette terre dépend du *Logis de Chalandrie*; *Gîte* est une déformation de *logis* dans un sens oublié aujourd'hui et avec la même signification aussi que « *ci-gît* » mais *Gîte* évoque souvent également encore des pâturages ou aussi un endroit pour se reposer, « *gîte* », être étendu - les Gites Calineaux = même sens mais pour *calineau* cela veut dire *gîte au soleil* ] et, à droite, en 671 le *Bois de la Barrière* [ dépendant aussi du *Logis de Chalandrie* ]. Le *chemin de Pruneau* se termine à la rivière.

Nous sommes à Pruneau où se trouvait un petit moulin à farine [ signalé en 1709 ], sa chaussée et ses



terres, qui encadrent la fin du dit chemin [parcelles n°s 673 dite en 1844 Planche de Pruneau, 674 idem, 672 bis Pré de la Planche, 676 bis le Pré des îlots ] mais également un gué : le gué de Pruneau [signalé encore en 1844 et où traversèrent, en mai 1793, les armées royalistes lorsqu'elles se rendirent à Fontenay pour reprendre la ville - voir bull. n° 18 Marie-Jeanne ].

Logis de Chalandry

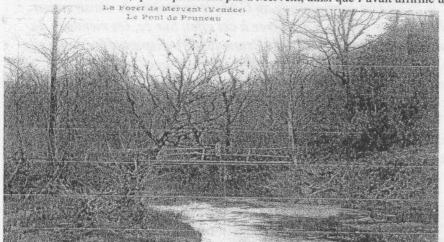
D'après un ancien forestier [Mr Léon Chaigneau aujourd'hui décédé], on voyait encore au début du siècle dernier le reste du canal de dérivation [hief] et les gébris de masures.



Au gué de Pruneau, le courant de la rivière était très faible et il y avait une grande quantité d'alluvions qui s'y déposaient : du sable, des graviers que des « greliers » retiraient et vendaient aux maçons. Il fallait faire de nombreuses manipulations : mettre le sable dans les barques pour le déposer sur le bord de la rivière pour le passer après l'avoir tamiser dans des passoires appelées « grêles » [ grand tamis presque vertical sur lequel on balançait le sable et les

graviers ; le sable est récupéré derrière, les graviers devant ] et pour être vendues. Là, proche du gué, se trouvait également une planche, plutôt un tronc d'arbre, qui permettait de traverser la rivière. Plus tard, on y construira une vraie passerelle ( en béton ) : la « passerelle de Pruneau ».

Peu de noms de personnes, demeurant à *Pruneau*, sont retrouvés sur les registres : en 1716 « Enterrement de Jeanne Baudry, six ans, de Pruneau » puis « Mariage le 3 pluviose An VI [ 11 février 1798 ] de Pierre Botton, 43 ans, farinier à Pruneau [ le moulin à vent, annexe du moulin à eau de Pruneau, porte le nom de moulin du Chêne-Tord; il est situé sur les hauteurs, proche le lieu-dit le Chêne Tord, derrière l'actuel cimetière : parcelle D 654 et dit « moulin classe 2 démolition en 1874 par Jean Auguste Normand », le frère de Xavier meunier au moulin du Portail. Celui-ci ayant installé en 1872 la vapeur sur son moulin à eau du Portail, la famille n'a plus besoin de l'annexe à vent ; et une autre parcelle 629 dit « moulin - Bâtiment rural en 1882-87 » et qui appartient à ce moment-là à Charles Normand, le frère des deux autres et meunier également au Portail ; il y a une quarantaine d'années, on pouvait voir encore les meules du moulin à vent appuyées le long du mur du cimetière. Ce moulin aurait été détruit, plus tard, d'abord par un incendie et non pas pendant la Révolution, par les « Colonnes Infernales », qui ne passèrent pas à Mervent, ainsi que l'avait affirmé un ex-élu de la commune n'ayant aucune



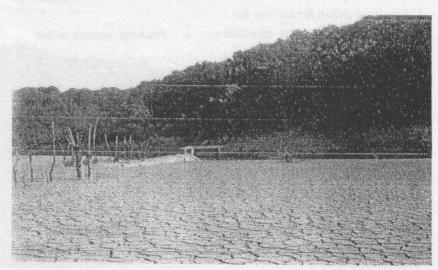
connaissance historique; d'ailleurs en 1794, il y avait un farinier audit moulin, nommé Jean Guesdon; il s'arrêtera de fonctionner dans ces moments-là; aujourd'hui s'y trouve le lotissement des moulins] et Marie Aimé, 27 ans, de la Chopinière. Pierre Botton est le fils de feu François, farinier, et de feu Marie Verdon». Encore: « Enterrement le 24 germinal An VII [ 13 avril 1799 ] de Jacques Bertin, âgé de 72 ans et demeurant à Pruneau».

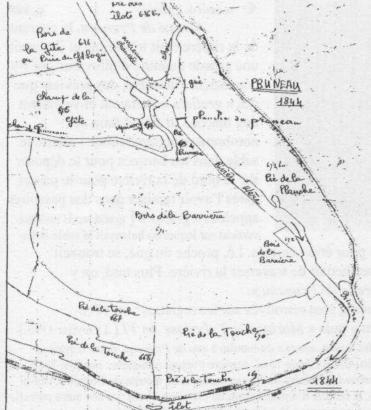
← Pruneau passerelle vers 1920

Le chemin de Pruneau était très usité par les propriétaires des parcelles limitrophes mais aussi par les ouvriers forestiers. Ainsi de nombreuses années plus tard [1875], lors d'une délibération il est question du chemin de Pruneau « L'en avil le item de l'années plus tard [1875], lors d'une délibération il est question du chemin de Pruneau « L'en avil le item de l'années plus tard [1875], lors d'une délibération il est question du chemin de Pruneau et l'en avil le item de l'années plus tard [1875], lors d'une délibération il est question du chemin de Pruneau était très unité par les ouvriers forestiers.

années plus tard [ 1875 ], lors d'une délibération il est question du chemin de **Pruneau** : « L'an mil huit cent soixante quinze, le dix neuf septembre à midi, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses

séances sous la présidence de Monsieur l'Adjoint délégué par Mr le Maire empêché en vertu d'une autorisation de Mr le Sous-Préfet; étaient présents MMs Gautrin, Goupil, Jourdain, Grassin, Moulinneuf, Charlonnay, Barton et Chessé Président. Mr le Président a donné connaissance aux membres présents à l'assemblée que les propriétaires riverains du chemin qui va de la fontaine du Dégout [ parcelle 661 ] à Pruneau demandent à être autorisés, par la commune, pour faire, à leur compte, réparer le dit chemin qui est Pruneau 1986





p. 809 impraticable. Le C.M., voyant l'utilité de la réparation de ce chemin qui est impraticable pour les charrettes, autorise les propriétaires riverains à faire toutes les réparations nécessaires et à leur frais pour pouvoir mieux à leur aise exploiter leurs propriétés qui le bordent ».

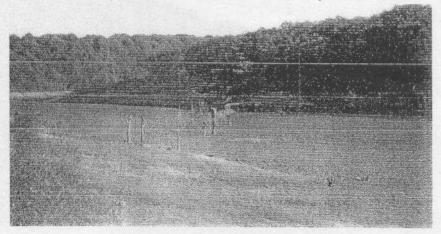
Puis le 21 décembre 1879 : « Délibération pour réparation à la planche de Pruneau - dans la même séance que ci-dessus Mr le Maire a exposé aux membres présents à l'assemblée que la passerelle du gué de Pruneau est détériorée par les grandes eaux de manière que l'on ne va plus pouvoir y passer pour opérer l'exploitation de la forêt qui se trouve de ce coté. On évalue le bois nécessaire à cette réparation et à la main d'œuvre à la somme de cinquante francs, somme que la commune emploie pour le travail. Les membres du C.M. considérant que cette réparation est des plus urgentes et indispensable pour l'exploitation de la forêt, demande à l'État la somme fixée ci-dessus pour réparer la passerelle du gué de Pruneau. Fait

en Mairie les jours, mois et an sus-dits . . . ». Puis encore, le 20 juin 1886, lors d'une réunion du Conseil Municipal (voir ci-dessous signature du Maire : Pierre Jourdain et Gautrin, Félix Grassin, Pierre Moulinneuf, Louis Goupil, Charles Charlonnay, J. François Chessé ): « M. le Président communique au C.M. deux projets de construction pour l'établissement d'une passerelle à Pruneau et l'invite à délibérer à cet effet. Sur ce, les membres du C.M. considérant que l'établissement d'une passerelle au dit lieu de Pruneau est indispensable, vu qu'elle seule donnerait en cet endroit accès à la forêt de l'autre coté de la rivière, attendu que l'ancienne est complètement démolie, demandant la prompte construction d'une nouvelle passerelle. La commune préférerait la passerelle projet n° 2 avec une seule arche. Toutefois, comme elle n'a aucune ressource et que cette passerelle est surtout beaucoup à l'avantage de l'Administration forestière, pour ses ouvriers, que cette Administration en a reconnu autrefois les avantages en coopérant à l'établissement de l'ancienne, demande qu'elle lui vienne en aide, en lui fournissant les bois nécessaires et une somme d'argent suffisante. La commune étant déjà grevée de plusieurs centimes ne peut voter qu'une partie des dépenses. En conséquence,

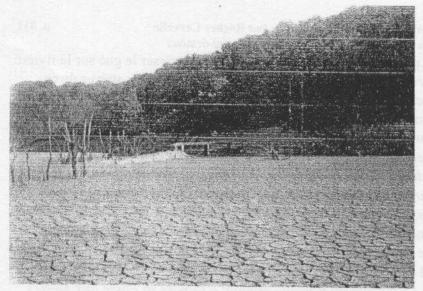
les membres présents du C.M. après mûr examen, votent à cet effet pour 1887 sept centimes et demi par franc au principal des quatre contributions directes et demandent que

l'Administration forestière lui vienne en aide du reste aussitôt ».

Pruneau passerelle en 1986



Le moulin de Pruneau [ Pruneau, Prunière, lieu planté de prunelliers, petites prunes sauvages ] a été construit à quelques centaines de mètres à vol d'oiseaux seulement en-dessous du moulin de Foulet et, mais surtout, endessous de l'embouchure du ruisseau des Verries appelé aussi « Ruisseau des Robinières » et plus communément le « Vent ». Ce ruisseau torrentueux prend naissance au lieu-dit les Robinières [ voir bull. n° 16] en Haute Forêt.

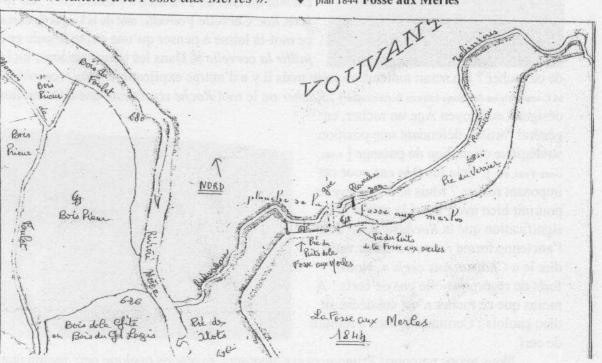


Il reçoit les eaux du Ruisseau de la Fontaine à l'Évêque puis il serpente à travers plusieurs triages : les Rejets des Robinières, les Vieux Arpents, la Fontaine à l'Évêque, les Ragotières, les Gâts, les Autours, la Millarge, les Verries, le Pruneau. Avant de se jeter dans la rivière « Mère », ici, le ruisseau [ Vent ] nommé aussi « ruisseau d'eau », sépare le Triage des Verries [ sur sa droite et qui touche Pierre Blanche ] et le Triage de Pruneau [ à sa gauche et lequel s'allonge jusqu'à celui du Parc et proche le Portail ]. On peut le traverser à gué l'été par : le gué des Cailloux [ où passèrent

les armées royalistes en 1793 - voir bull. n° 18] ou bien l'on empruntait aussi une rustique planchette [encore de nos jours] déjà signalée en 1844 : la « *Planche à la Fosse aux Merles* ». 

plan 1844 Fosse aux Merles

Là, le long du ruisseau [ Vent ], se trouvent plusieurs parcelles étroites qui dépendaient elles aussi du Logis Chalandry comme on peut le voir plus haut au cours de l'arpentage ] : en 677, 678, deux fosses à argile ou fosses à sable et appelées : Puits de la Fosse aux Merles et en 678 bis le Pré du Verrier. Cette



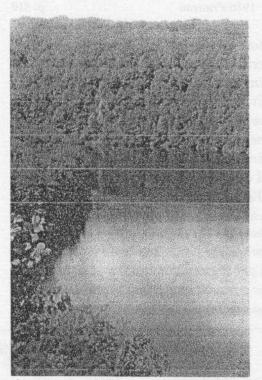
dernière parcelle évoque la présence, à Mervent, de verreries nommées : les *Vieilles Verreries* [ qui datent dit-on de l'époque gallo-romaine et les nouvelles ] puis les *Grandes Verreries* dites aussi *Hautes Verreries* [ spécialisées dans la fabrication des vitres et des glaces - elles furent vendues en 1652 - voir bull. n° 8 p. 70 ] et enfin les *Petites Verreries* [ qui fabriquaient au XIVème, une production de qualité de « *petit verre* » suivant l'expression : verre à pied côtelé, coupe côtelée, flacon, ampoule - voir bull. 4 ]. Elles étaient situées sur les hauteurs mais assez proche de la rivière et de la forêt qui



fournissaient la matière première. L'une donne la silice ( du sable ou bien du quartz broyé; il fallait aussi un fondant potassique : cendres de fougères en l'occurrence et de l'argile indispensable pour la fabrication des creusets ) et, l'autre, l'élément moteur : le feu.

← Chemin entre le Déluge et Pruneau

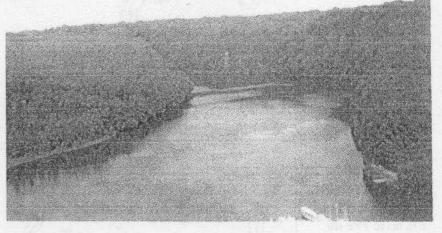
Nous sommes maintenant arrivé sur la rive gauche de la rivière « Mère ». Là, nous sommes à Pruneau. Venant du hourg, il fallait



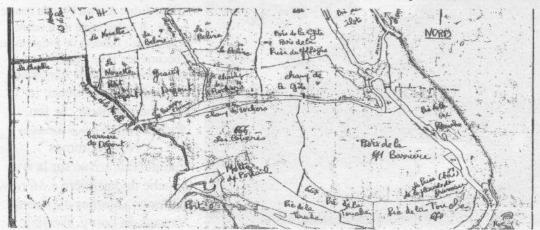
à droite Triage de Pruneau, au fond Rocher Cervelle à gauche le Bois de la Barrière - idem photo ci-dessous donc prendre le *chemin de Pruneau* n° 7, traverser le gué sur la rivière « Mère » ou emprunter la planche de Pruneau, pour arriver de ce côté-ci de la rivière. Là, nous sommes sur le territoire de Vouvant, commune limitrophe de la nôtre, que l'on peut rejoindre aussi en passant par la forêt et en empruntant un sentier très accidenté appelé, le chemin du Gué de Pruneau n° 17 ainsi décrit : « partant du dit gué - tendant à joindre le chemin de Grande Communication de Foussais à Vouvant passant au Grémillon [ bois Section D n° 314 ] et à la Grande Fenêtre - se termine à la Boirie » [ 1550 m et 5 m.]. De Pruneau, on peut rejoindre le moulin du Portail, situé plus en aval, par une sente qui longe la rive gauche de la rivière Mère et qui est appelée : Chemin n° 21 dit « Sentier du Rocher Servelle ». Il est inversement décrit ainsi 1843 : « partant du Portail - tendant à joindre la Fosse aux Merles pour aller à Vouvant, passant au Rocher Servelle se termine au chemin du Gué de Pruneau » [ 880 m et 2 m.]. Sur le plan de 1844, il est écrit Roc Cervelle [ cervelle, mot de la langue française usité déjà en 1080 ] ; ce mot-là laisse à penser qu'une chute depuis ce rocher peut « faire jaillir la cervelle ». Dans les temps anciens, un individu est-il tombé

de ce rocher ? On serait tenter d'y croire mais il y a d'autres explications plus recevables (d'après J.M.Cassagne et M.Korsak Origine des Noms éditions Bordessoules ): Rocher ou le mot Roche représente une déformation du latin rocca, qui

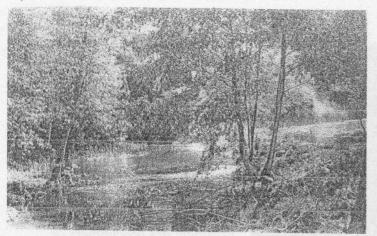
désignait au Moyen Âge un rocher, en général fortifié, défendant une position stratégique ou un lieu de passage [ route, cours d'eau, etc. ]. Cela fut-il le cas pour cet imposant rocher? Mais le Roc Servelle pourrait bien avoir aussi la même signification que la Rocheservière dont l'ancienne forme rocca cervaria veut dire le « Château aux cerfs ». Notre forêt ne regorgeait-elle pas de cerfs! A moins que ce rocher n'est été dédié au dieu gaulois: Cernunnos, dieu à ramure de cerf.



Nous avons parcouru Pruneau et ses alentours, revenons quelque peu, maintenant, au moulin de Foulet avant de s'intéresser ensuite au moulin du Portail, sujet principal de ce bulletin. Pour s'y rendre (voir plus haut p. 806), on empruntait donc le début du chemin de Pruneau jusqu'au Dégout puis on obliquait vers la gauche laissant à main droite le Petit Dégout n° 659, parcelle très pentue que longe aussi le dit chemin de Pruneau. Là commençait le Chemin de la Nouette, bordé sur sa droite par le Petit Dégout n° 659 ; ce petit bout de chemin, sans issue, virait à gauche en direction d'une grande pâture [ aujourd'hui, il rejoint l'actuel cimetière ] et, à droite, il prenait le nom de Chemin de Foulet n° 78 [ aujourd'hui, il n'existe plus ]. Il est assez pentu et il coupait à travers plusieurs parcelles privées et boisées, elles aussi, très en pentes ; il est décrit ainsi en 1843 : « -



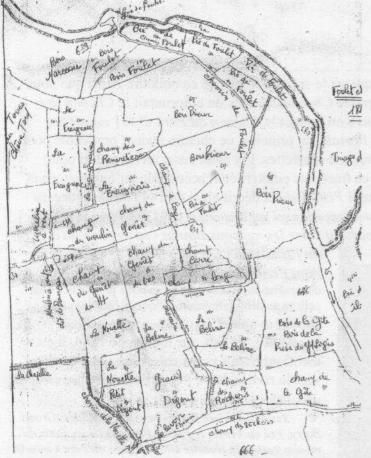
commence au chemin de Mervent à Pruneau près du lieu-dit appelé le Dégout - tendant à joindre le Gué de Foulet et passant par les « Bois Prieurs » parcelles n°s 679, 685, 687 ] se termine au Gué de Foulet en limite de Vouvant » [ fait 1000 m. sur 4]. Carte Pruneau



Mais il est curieusement signalé sur le plan cadastral de 1844 : « chemin de Foulet et des Verries au bourg ». En effet donc, après avoir passé le Grand Dégout n°s 661, 662 ( voir carte plus haut, p. 806 ), puis laissé à main droite le Champ des Rochers n° 665, enfin plusieurs parcelles n°s 655, 663, 664 portant toutes le même nom : la Beline [ Belin, était au Moyen-Âge le nom du mouton, Beline, la brebis ; on voit donc ici un lieu, un endroit pour les faire pacager = pâturer ], on longe le Champ Long 652, et le début du Bois Prieur n° 679, où là, le chemin se divise encore en deux : une partie oblique à droite

et descend en pente très raide entre le *Bois Prieur* et le *Bois de la Gîte* n° 676. Ce tronçon se termine au bord de l'eau, presque en face du *ruisseau des Verries*, tandis que l'autre continue vers *Foulet*. L'autre partie de chemin, qui va donc vers *Foulet*, traverse plusieurs parcelles boisées ( carte p. 806 ), : n°s 679, 685, 687, 688, qui portent le nom de : *Bois Prieur* ou *Bois Priou* [ ces terres appartenaient jadis aux religieux du Prieuré de Mervent et au Prieur dont la déformation phonétique est *Priou* - ces terres étaient toujours au clergé lorsqu'elles furent achetées le 2 février 1791, comme « Biens Nationaux » par la famille Bernardeau déjà propriétaire du *Bois Marceau* et autres terres proches ]. Un peu plus bas, le chemin se divisait encore en deux : un tronçon donne accès au *Champ de Foulet* n° 681 puis au *Pré de Foulet* 680, tandis que l'autre dessert plusieurs autres parcelles 682, 683, 684 et se termine au *Gué de Foulet*. À gauche, toujours le long de la rivière *Mère*, et sur sa rive droite, en 688 le *Bois de Foulet* puis en 639 le *Bois Marceau* qui touche un domaine des Eaux & Forêts appelé : le *Triage du Petit Barrot* n° 690 [ qui évoque des barrières de limite ].

Nous voilà à Foulet. Laissons un instant un poète anonyme nous décrire les lieux : « Nous arrivons au gué de Pruneau, puis à l'ancien moulin de Follet, petit village dont il ne reste qu'une grotte taillée dans le roc où les pêcheurs d'anguilles viennent y coucher la nuit lorsque la rivière, lors de petites crues, couvre les prairies » [ Impressions d'un pêcheur à la ligne ]. Le moulin de Foulet [ prononcé aussi Follet - c'était un moulin à foulon ] avait été construit à quelques centaines de mètres à vol d'oiseaux en aval du moulin de Pierre Blanche, sur la même rive ( droite ) et juste après une forte courbe de la rivière Mère. Ce nom de lieu : Foulet, évoque une ancienne hêtraie défrichée [ c'est-à-dire une fagetum ; c'est un terme du haut Moyen Âge, dérivé du latin fagea = hêtraie ; le mot hêtre,



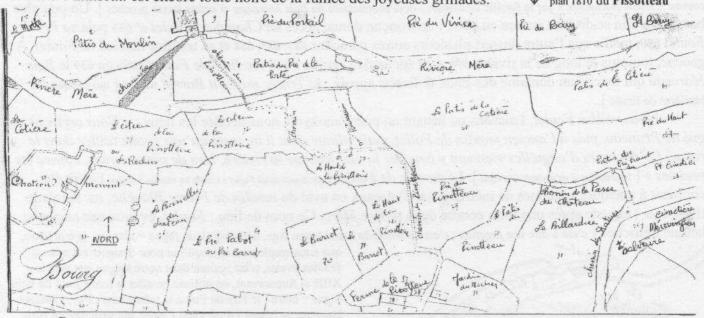
que nous employons aujourd'hui pour désigner cet arbre à feuilles ovales, n'est apparu dans notre langue que vers le XIIIè s. Auparavant, on utilisait en effet le terme fou ( du latin fagus = hêtre - le Puy du Fou a le même sens ; Puy = hauteur couverte de hêtres ) d'où vient Foulet, qui veut dire un petit bois de hêtres ( le fait que le mot hêtre n'ait éliminé fou dans la langue française que vers le XIIIè s., nous donne une petite indication quant à la date de la création de ce moulin ) Origine des noms de villages par J.M. Cassagne et M. Korsak, édition Bordessoules ]. Sur le plan de 1844, on voit très bien le passage du gué et la curieuse petite chaussée du moulin de Foulet avec le dessein de l'écluse et dont il ne restait aucun vestige de nos jours. Lorsque la vidange du barrage est effectuée, on voit encore aujourd'hui le Rocher de Foulet appelé aussi la Roche à Falaiseau. Ce semblant de grotte abritait les braconniers et les pêcheurs pendant la pêche à l'anguille qui se faisait de nuit. Pendant la dernière guerre, un individu quelque peu marginal, nommé Falaiseau, habitat quelques temps dans ce simulacre de cavité à laquelle il a laissé son nom. Les pêcheurs locaux y avaient l'habitude, après leurs pêches beaucoup plus miraculeuses que nos jours, d'y griller sur place leurs anguilles, festin alors frugal et peu coûteux devenu de nos jours fastueux



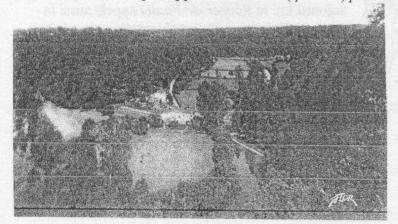
Il va sans dire que ce repas était arrosé du vin de leur barrique et suivi souvent d'un petit coup de gnaule. Parmi ces braconniers, il y en avait un fameux qui fut des plus célèbres de Mervent : « le Père Métais ; il s'était fait des sabots avec des talons à l'envers pour tromper les gardes et il clamait d'ailleurs haut et fort, « y suis le Président des braconniers de Mervent ». Un jour, las d'être nargués, les gendarmes sont tout de même venu le quérir chez lui pour l'emmener passer une nuit en

Roche à Falaiseau

prison, pour la forme. Ce fut la seule suite pénale de ses fanfaronnades. C'était aussi un autre temps! La roche à Falaiseau est encore toute noire de la fumée des joyeuses grillades.



Retournons maintenant au <u>moulin du Portail</u> qui est le sujet principal de ce bulletin. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, on pouvait du bourg s'y rendre par le *Chemin* n° 2 puis on empruntait le *Chemin des Vallées* n° 15 [ voir bull. 41 ] et après le « ruisseau du Clion » on prenait le *Chemin du Parc* n° 16 [ aujourd'hui immergé ] qui longeait les belles pâtures dépendant du *Portail*. En principe, ce chemin étaient praticable pour les animaux : par les ânes, chevaux, bœufs mais surtout aux charrettes. Il y avait aussi un raccourci pour rejoindre plus rapidement le *moulin du Portail*. Mais ce tracé très pentu n'était accessible qu'aux piétons et encore ! C'est le *Chemin du Pissotteau* n° 68 appelé aussi *Pistolleau* et décrit ainsi en 1843 : commence au chemin vicinal n° 2 au bourg [ à coté de la ferme du Pissotteau appelée aussi la Pissotterie p. n° 61, et n° 25 rue de la Vallée ] tendant à joindre le pré appelé Pissotteau (p. n° 49) passant entre les maisons Boutin - se termine au dit Pré



du Pissotteau (p. n° 49) » [fait 75 m/3 m.]. Le nom Pissotteau vient de Pissot [ce type de dénomination, assez répandu, indique la présence d'un petit ru au débit infinitésimal : qui ne coule pas mais se contente de pisser [J.M.Cassagne et M.Korsak éditions Bordessoules]. En fait, sur le plan de 1844, il est mentionné trois petits ruisseaux qui s'écoulent vers la rivière Mère [et qui coulent d'ailleurs toujours aujourd'hui].

Parcelles: au fond Pré du ruisseau du Clouc, Grand Barry, Pré du Vivier, le Pré du Portail à l'avant Pâtis du moulin à Bauche la Nouette derrière Triage du Parc à droite la Charbée et l'Château



Ce sentier s'étire entre plusieurs parcelles : le *Pissotteau* n° 49 et le *Haut de la Pissotterie* n° 72 [ c'est dans cette parcelle que se trouve une énorme cavité - voir bull. n° 41 ] qu'il longe, puis le *Haut de la Pissotterie* n° 73 qu'il traverse en largeur, enfin il côtoie, en pente raide, le *coteau de la Pissotterie* n° 74 avant d'arriver au bord de la rivière, que l'on pouvait franchir grâce à une planche, appelée pompeusement : la *Passerelle du Portail*. Au-delà de la rivière, ce sentier continue traversant le *Pré de la* 

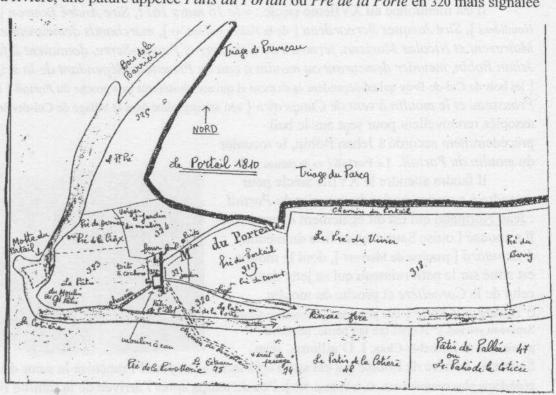
Porte du Portail n° 8, pour aboutir à la porte du moulin du Portail

Voici maintenant les parcelles dépendant du Portail [voir plan 1810] et en partant du « ruisseau du Clion » : un pré en 316 appelé Pré du ruisseau du Clouc (aujourd'hui à l'emplacement de la D99 et le Pt-Neuf n'était pas construit), puis en 317 le Pré du Barry puis une parcelle légèrement plus évidée : le Pré du Vivier en 318 [cette appellation évoque, sans conteste possible, la présence ici, jadis, d'un vivier dont les poissons étaient réservés au seigneur du lieu. D'ailleurs, cette pièce de terre était toujours pleine d'eau à la moindre petite crue d'après le dernier propriétaire du moulin].

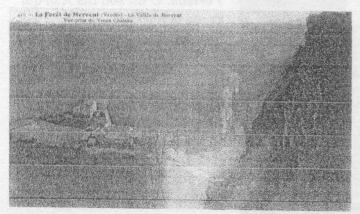
A l'avant de la propriété, toujours à l'est, en 319 le *Pré du Portail* ou *Pré de Devant* qui se termine par le *Jardin du Portail* en 321. À gauche de cette dernière parcelle, entre le très long bief et la rivière, une pâture appelée *Pâtis du Portail* ou *Pré de la Porte* en 320 mais signalée

aussi le *Pâtis de l'îlot*. C'est là que les gens du moulin attachait leur bateau.

Nous voilà au moulin du Portail qui porte le nº 322. À cet endroit la rivière, qui est très large, est coupée par la chaussée [ qui porte en 1844 le nº 7 1. Cette chaussée remarquable était immense, longue et très large et constituée de pierres énormes. Cette chaussée remonterait, parait-il, à une époque très ancienne d'après la taille imposante des

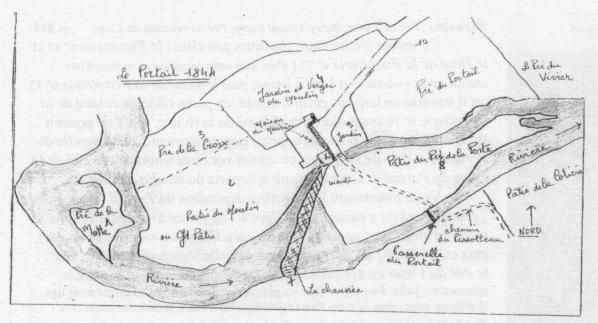


pierres qui la constituait. En 1810, les bâtiments d'habitation [ 322 bis ] du « Moulin du Porteau » ( alors appelé ainsi ) sont particulièrement très imposants et montrent bien l'importance de cette bâtisse qui était imposé 200 francs or, tandis que le minoterie l'était à 80 frs. Le moulin attenant à la maison du meunier porte le n° 322. À



l'arrière, donnant à l'ouest, faisant toujours partie des terres du moulin, se trouvent trois autres parcelles : en 323 le *Pâtis du Moulin*, 324 *Verger et Jardin du Moulin* [ toutes les propriétés n'étaient pas autorisées à avoir un verger ; droit rare, qui datait de l'époque féodale, accordé comme une faveur ], en 325 le *Petit Pré* ou *Pré de la Nouette*. Enfin, dans la grande courbe de la rivière, se trouve une parcelle qui est un îlot [ n° 1 plan 1844 et bien signalé comme une île sur la matrice cadastrale ] appelée : la *Mottée* ou la *Motte* ou *Pré de la Motte du Porteau* et dont nous avons vu l'explication plus haut.

- le Portail ou Mictes



1844 plan p. 815 Voici done les terres du moulin du Portail, sur lequel, hélas, on a très peu d'éléments historiques si ce n'est qu'il est probablement parmi les moulins cités dans la charte de 972 et qui décrit les bénéfices de la récente paroisse : « Revenus et cens de l'église de Mervent,

des bénéfices, des terres, des vignes, des moulins . . ». À cause de cela, le moulin du Portail fait partie, sans conteste, de la classe de « moulin à eau féodal fondé en titre » ; ce qui signifie qu'il a bénéficié du titre des moulins qui ont été fondé à la féodalité [ hélas, ce parchemin a probablement disparu au fil des siècles ].

Il est mentionné au XVIIème siècle : « le 16 mars 1611, Sire André Bouron [ Sieur de la Rovergne, des Houillères ], Sire Jacques Bernardeau [ de la Vallée voir bull. 41 ], marchands demeurant en la paroisse de Mairevent et Nicolas Morisset, fermiers de Cutepray et Puy-de-Serre, donnaient à ferme pour sept ans à Jehan Bobin, meunier demeurant au moulin à eau de Prousteau dépendant de la seigneurie de Cutepray [ les bois de Cul-de-Bray qui en dépendent également et qui sont justement tout proche du Portail ] ledit moulin à eau de Prousteau et le moulin à vent de Cutepray » [ son annexe, situé dans le village de Cul-de-Bray ]. Ce jour-là, les dits

associés renouvellent pour sept ans le bail précédemment accordé à Jehan Bobin, le meunier du moulin du Portail. Le Portail (vu du château)

Il faudra attendre le XVIIIè siècle pour entendre à nouveau parler du meunier du Portail: Jean Normand qui est dit également « fermier ». Il a épousé Louise Sausseau, la fille du meunier d'Écoutard [ paroisse de Mervent ], dont le moulin est situé sur le petit ruisseau qui se jette dans celui de la Cornelière et proche du moulin d'Écoute-s'il-Pleut [ que possède également la famille Sausseau voir bull. n° 14 mais qui fait partie, lui, de la paroisse de St-Michel-le-Clouc ]. D'ailleurs, Jean



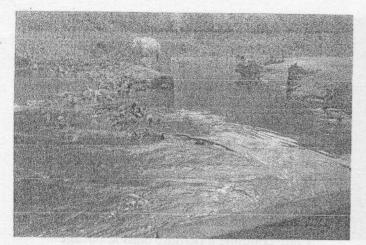
Sausseau, le frère de Louise qui est aussi « farinier », a épousé Françoise la sœur de Jean Normand [ voir généalogie plus complète bull. 42, la Vallée p. 747 ]. Peu de temps après l'arrivée de la famille Normand à Mervent,



Mathurin Normand [ né en 1656 ], le père de Jean et de Françoise, décède [ 1725 ] au *moulin du Porteau*. C'est son fils Jean qui prend la relève.

( gravure de O de Rochebrune )

Cette famille va demeurer deux siècles dans ce moulin [ jusqu'au 25 mars 1925, date à laquelle le *Portail* est totalement vendu ]. Tout d'abord, elle est en fermage. Pour preuve : en 1735, lors de l'arpentage de la forêt, elle n'apparaît propriétaire d'aucune parcelle sans que



1986 ruines Chaussée et du moulin du Portail p. 816
l'on sache d'ailleurs plus précisément qui l'est alors.
Dans ledit arpentage, est mentionné le « Sieur
Marquis de Choiseul demeurant ordinairement à
Paris, à cause de sa Maison de Culteprais, possède . .
etc. » plusieurs terres : pâtis, prés et bois proche du
Portail. Peut-on en déduire que, comme un siècle plus
tôt, et jusqu'à la Révolution, le Portail dépend
toujours de Cul-de-Bray? Le Sieur, marquis de
Choiseul [ et ses héritiers ] doit faire l'aveu pour son fief
à son seigneur suzerain. En 1788, les baronnies de
Mervent [ dont dépend Cul-de-Bray ], Vouvant,

Mouilleron sont tenus par un seigneur-engagiste, *Monsieur* le Marquis de Beuvron, qui gère les biens royaux.

En 1770, une crue effroyable ravageait tous les moulins de Mervent à Fontenay. Ce n'était pas la première! Ainsi déjà, après l'hiver 1564-65 où il tomba beaucoup de neige, le redoux survint qui fit fondre la dite neige le samedi 24 février, le dimanche et le lundi: « les eaux en furent si grandes que oncques n'avoient été en si petit peu de temps, firent des dommages innombrables jetant et renversant tous les moulins à eau. . et ainsi les eaux furent grandes jusqu'à la fin d'avril. ». Puis encore, en fin d'hiver 1692, pendant le mois de mars, les moulins de Mervent et les autres de la rivière Vendée sont à nouveau emportés par une importante montée des eaux. On revit un pareil désastre encore en 1769, où le mauvais temps sévit tellement qu'il y eut à nouveau un débordement des eaux. La pire catastrophe a lieu l'année suivante ainsi que l'a noté le sieur René Barraud sur le registre religieux des B.M.S. [ Baptêmes, Mariages,

Sépultures ] de Mervent : « le 21 novembre de la présente année de 1770 les eaux sont venues à une telle hauteur qu'elles ont emporté tous les moulins de la rivière, l'eau a passé sur les toits des maisons. Il n'y a eu que celui du Portail qui a résisté par ce qu'il était neuf.. etc. [ voir bull. n° 14 ]. On n'avait jamais vu n'y entendu parler d'un tel déluge ; je mets cet accident sur les lignes à la postérité afin qu'on s'en souvienne .. René Barraud, âgé de vingt deux ou trois ans » [ voir Gourdin bull. n° 33 ]. Il s'agissait sans doute de la fameuse crue dite « du siècle ». Le Portail venait d'être reconstruit. Il avait donc déjà subit des dégâts ? Généalogie famille Normand »

Pierre Normand

x Françoise Largeaud

Mathurin Normand

x Marie Guitton

Jean

x Louise Sausseau

Pierre

Joseph

x Jeanne Puisembert

Louise Jeanne

y Jean Joseph

x Joseph Charron x Madeleine Auger x Louise Sausseau

Moulin d'Ecoute-s'il-Pleut

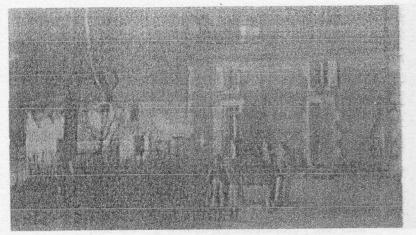
XX Jeanne Raison

Nous arrivons à la période des troubles révolutionnaires. À ce propos, il est intéressant de remarquer la croix blanche sur la façade de la maison du moulin. Elle est identique à celle qui se trouvait sur la maison du moulin de Gourdin [voir bull. n° 33]. Pendant ces événements, il y eut beaucoup de morts de parts et d'autres. Les corps étaient laissés sur place, face au ciel, à la merci des « groles » [corbeaux] et les os pourrissaient en terre étrangère. Alors, disait-on, les âmes des défunts cherchaient leur salut et rôdaient sans arrêt. Elles erraient en permanence surtout près de leurs domiciles, leurs borderies, dérangeant les esprits de leurs proches survivants. Elles ne pouvaient trouver le repos sans cette sépulture bénie qui leur permettrait de quitter les limbes et d'entrer au Paradis. Car sans le pardon et l'absolution du prêtre, les âmes étaient condamnées à demeurer perpétuellement au Purgatoire [aujourd'hui, cela peut sembler être une fable mais à cette époque cette croyance était bien ancrée dans les esprits]. Leurs parents rescapés craignaient que leurs entités, leurs fantômes, ne viennent la nuit les hanter. Aussi pour éviter cela, chaque famille qui avait perdu un proche



[ dans les conditions ci-dessus ] peignait à la chaux une « Croix blanche » sur le devant de sa maison, souvent au-dessus de la porte ou même de la fenêtre, afin d'éloigner l'âme en peine de leur cher défunt. Après tous ces massacres et leurs cohortes de deuils, des quantités de « Croix Blanches » ont fleuries un peu partout dans les campagnes endeuillées ! Qu'elles sont les familles qui n'ont pas été touchées par la disparition d'un des leurs ?

Le Portail ( croix blanche à droite de la 1ère porte )

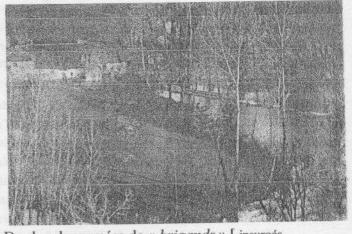


Cela fut-il le cas pour la famille

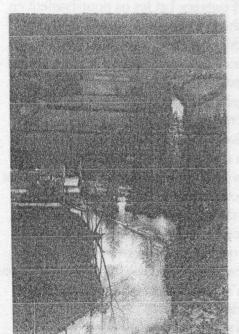
Normand? À l'étude des registres, il
semblerait que non. Mais on avait aussi déjà,
tracé ainsi des croix blanches au moment des
guerres de religion et surtout pendant les
« Dragonnades ». Les catholiques les
peignaient sur leurs maisons afin de les
distinguer de celles des protestants. Elles sont
très fréquentes dans le bocage vendéen
[ plus rarement dans les départements limitrophes ].
Cette coutume a perduré dans le bocage

jusqu'à la 2ème guerre mondiale et dure peut-être encore dans certaines fermes. La famille Normand, jadis protestante, s'était convertie au catholicisme. Pendant cette période agitée de la Révolution, un de ses membres plutôt en faveur des idées nouvelles se trouva parmi les élus de la commune. Jean Normand fut très actif à ce moment-là puisqu'il fut, dès 1792, agent municipal. En 1793, il est parmi les pétitionnaires, les « paroissiens insurgés » ( sic ) qui ont néanmoins conservé leur curé le sieur Bernaudeau et qui demandent la relâche de celui-ci, emprisonné à Chantonnay le 7 juin [ voir Bull. nº 18 ], sur ordre du « Conseil provisoire de l'Armée Catholique et Royale » qui siège à Châtillon sur Sèvres [ aujourd'hui Mauléon ]. Assez vite la Révolution, ayant un grand besoin d'argent, met en vente, comme on le sait, d'abord les biens de l'Église puis ceux des émigrés [ les première dispositions furent prises dès novembre 1789 ] qu'achetèrent naturellement, de préférence, ses partisans. La famille Normand, toujours en fermage, n'a pas quitté le Portail. L'on peut

presque affirmer que c'est même à cette période-là qu'elle achète le moulin, ses dépendances et ses terres vendus comme « biens nationaux » puisque appartenant précédemment à « l'émigré ci-devant du Praslin » [ descendant du marquis de Choiseul ]. En juillet 1794, « le citoyen Pierre Pineau [ maire de Mervent ] est commissaire - expert pour la vente des biens de l'émigré ci-devant Du Praslin [ héritier ], comte et seigneur de Cul-de-Bray, biens exploités sans bail par le citoyen Arnaud, régisseur ». Parmi ces biens, il y a le « moulin à eau de Prousteau dépendant de la seigneurie de Cutepray et le moulin à vent de Cutepray ».



Les années qui suivent sont encore assez troubles. Des bandes armées de « brigands » [ insurgés royalistes ou chouans ] fréquentent toujours la forêt de Mervent où, à la Grotte du Père de Montfort, des figurines du culte « de la secthe catholique » ( sic ) ont été repérées. Tous les dix jours [ décades ] ont lieu à Foussais des



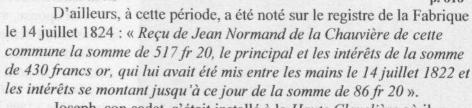
réunions, les « décadaires », au cours desquelles sont rédigé des rapports envoyés par l'administration du canton de Foussais à l'administration du District de Fontenay. Ils sont signés en 1798 par des administrateurs républicains : « Debureau, citoyen commissaire à Foussais » et « Jean Normand agent municipal [ signalé ] homme probe » qui a souvent la charge de « Président de séance » ou celle de « secrétaire en chef ».

← Le Portail vu du château

La famille Normand a donc acheté le *Portail* et, en 1810, elle est propriétaire de quasiment toutes les parcelles en dépendant. À cette date, le *moulin du Portail* est le plus imposé des moulins de Mervent. Jean emploie naturellement du personnel ; ainsi Louis Mars, qui est son domestique, y décède en 1814, âgé de soixante seize ans. Les deux frères Normand, tête des deux branches [voir généalogie Bull. n° 42] n'exercent pas uniquement que leur métier de meunier. Jean, l'aîné, qui fait partie des notables de la commune et qui est pourtant souvent cité « *farinier au molin du Porteau* » est dit également « *cultivateur à la Chauvière* » dont il a pris les terres et la métairie en fermage.



p. 818



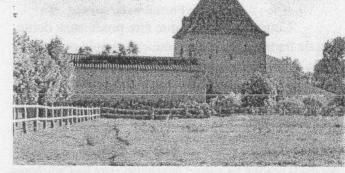
Joseph, son cadet, s'était installé à la Haute Clavelière où il exploitait aussi deux moulins à vent : le moulin de la Garenne [ ou moulin à vent de Cutepray ] et le Grand Moulin de la Ceppe à Damet. Maintenant, les deux frères récoltent leur blé et le broie dans leur moulin. Mais, les deux frères Normand vieillissent et se retirent quelques années plus tard de leur grosse exploitation agricole.

En 1830, <u>Jean</u> Joseph *l'aîné*, délaisse la *Grande Chauvière* pour le bourg. Cependant, il demeure toujours propriétaire du *moulin du Portail* et du *moulin de la Vallée* [ en indivis avec son frère ] plus de la *Maison de Maître* sise à coté du *moulin de la Vallée* mais les terres attenantes à celle-ci sont mises en fermage. Quant à son frère <u>Joseph</u>, il a

quitté aussi la *Haute Clavelière* pour s'installer au hameau de la *Vallée* mais dans le haut du village, dans la vieille et grande maison bourgeoise : la *Maison Veneau* 

[ au recensement de 1836 - Bull. nº 42].

Au recensement 1836, demeure au Portail le fils de Joseph, Charles, qui a, au moulin, pris la suite de son père vers 1825. Il a alors 36 ans et est marié depuis 1831 à Jeanne Neau qui a 29 ans ; le Portail compte un feu et six personnes : Charles et son épouse, leurs deux enfants Jeanne 3 ans et Charles 1 an et deux employés : Jacques Soulard 12 ans domestique et Jean Chiasson 21 ans domestique. Ils n'ont pas de servante.



Charles n'est pas seul comme meunier au moulin du Portail. Il a avec lui son cousin Jean Normand [ fils de Normand Jean Joseph et de Marie Madeleine Auger ] qui a épousé Cyrille Boissinot. Ils demeurent au « Grand Logis » du bourg [ ou Logis de la Chalandrie ]. Elle est la fille de Monsieur Alexis Boissinot dit « Bourgeois », propriétaire du château de la Cornelière [ paroisse de Mervent ]. Jean est dit dans ces moments-là, « cultivateur » mais également « farinier au Portail ». Justement, beaucoup de fils Normand travaillent au moulin. Sont-ils trop nombreux ? Est-ce la raison pour laquelle Jean et son épouse Cyrille quitte la commune [ après 1839 ] pour s'installer au gros Moulin de la Billaudière [ paroisse de Bourneau ] où il fait définitivement souche [ certains de ses descendants reviendront s'installer à Mervent : famille Gelot - Normand ].

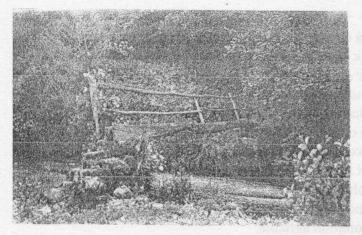
En 1841 [ recensement ], il n'y a toujours qu'une seule famille recensée au moulin du Portail qui est signalé alors [ en 1843 ] : « Moulin du Pourtaud prés la Vallée » ( sic ) ou appelé tout simplement « Le Pourtaud ». C'est celle de Charles et qui s'est agrandie : Jeanne a 9 ans, Charles Joseph 7 ans ; sont nés depuis le précédent recensement : Jean Auguste qui a 5 ans, François Xavier qui a 3 ans, Françoise Honorée 2 ans et Rosalie 1 an. Maître Charles Normand se fait aider par René Soulard domestique farinier, Louis Loriou



domestique [ dont la famille est au moulin du Jaud ] et Jeanne Geffard servante. En 1852, Maître Normand est maintenant secondé au moulin par son fils aîné Charles Joseph qui a présentement 18 ans, tandis que son épouse, la « Maîtresse Normand », se fait aidé par l'aînée des enfants : Jeanne qui a maintenant vingt ans ; suivent : Jean Auguste 16 ans, François Xavier 14 ans, Françoise Honorée 13 ans, Rosalie 11 ans, Charles Eugène 9 ans, Rose Véronique 5 ans et Marie Eugénie 2 ans.

Le Portail en été

Quelques années plus tard, le 22 février 1855, *Maître* Normand marie quelque peu précipitamment, son troisième enfant, Jean « *Auguste* » qui n'a que 19 ans.



Il épouse, avec contrat de mariage, Rose Neau, sa cousine au 2ème degré de consanguinité. Deux semaines plus tard, le 5 mars, naît leur premier enfant : *Léandre* Léopold Henri [ il s'installera, à la suite de son père, à la « *Ferme du Pissottais* » n° 25 rue de la *Vallée* et il sera maire de 1884 à 1899].

Bien qu'il ne soit pas encore parmi les édiles de la commune, *Maître* Normand a plusieurs membres de sa famille qui font partie des élus locaux : son cousin Jean Joseph dit « *Normu* », du bourg, fait partie du *Conseil de Fabrique* ainsi que son autre cousin

Jacques, aussi au bourg, mais qui est également maire. Ce dernier, en réunion du Conseil Municipal le 6 novembre 1859, formule : « Le Maire expose qu'un moyen de communication sur la rivière Mère au lieu-dit le Portail serait très nécessaire pour les nombreux bûcherons qui vont souvent travailler dans la forêt de Vouvant et propose au Conseil de demander à Monsieur le Conservateur des Forêts un arbre [ un tronc ] et de s'engager à supporter la dépense que nécessiterait l'exploitation et le placement de cet arbre qui servirait au passage des piétons qui ont affaire (sic) dans les bois. Le Conseil Municipal considère qu'une planche au Portail rendrait de très grands services à la commune, que l'exploitation de la forêt y gagnerait par la diminution du chemin des bûcherons et adopte la proposition du Maire ».

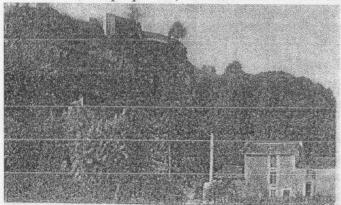
Le Portail vu du château 🕩

Cette passerelle a due être posée sans doute peu de temps après. Elle a été empruntée presque jusqu'à la mise en eau du barrage. C'était aussi souvent le chemin pris par les gens des *Ouillères*, qui descendaient par le « *chemin du charnier* », appelé en patois le « *Charna* » [ évoque un « *cimetière*, un dépôt d'ossements » ( jusqu'à la Révolution ) - il y eut tout proche, au château de la *Citardière*, des combats sanglants et des morts pendant les guerres de religion entre les Catholiques et les Protestants ] ou par le *Derlidon* [ autre petit chemin ], et traversaient la [ rivière ] *Mère* sur la passerelle du *Portail* puis par le « *chemin du Pissottais* », qui

montait à flancs de coteau entre plusieurs parcelles où coulent des petits rus, ils arrivaient à l'entrée du bourg, en face le café de Gaspard Gelot [ n°22 rue de la *Vallée* ].

Nous sommes à une période de grands changements dans le monde de l'agriculture. Depuis 1850, existe la machine à vapeur qui actionne le treuil pour les labours en été [ sous forme de locomobile ] et également les lourdes batteuses qui passent de ferme en ferme à l'automne. Puis, le moteur à explosion, mis au point à partir de 1871, équipe progressivement les tracteurs, lesquels éliminent les autres moyens de traction au fur et à mesure que le XXè siècle se déroule. Le rendement des moissons est bien supérieur.

Dans ces années-là [ 1850 à 1870 ], la famille Normand, toutes branches confondues ( sauf ceux de Pierre-Brune ), est sûrement l'une des plus riches de Mervent. Elle possède avec les terres attenantes : les moulins de l'Érable, du Besson, du Portail, de la Vallée, ceux à vent de : Pruneau, plus le « Petit moulin de la Ceppe à Danet » [ au hameau de Cul-de-Bray ], un autre au village de la Haute Clavelière appelé le « moulin de la Garenne » ; des propriétés, maisons et terres : les seigneuries de St-Thomas [ quelques temps ], de la Haute



Clavelière [ toujours dans cette famille ], la maison bourgeoise de la Gajonnière [ quelques temps ], la métairie de la Chauvière [ quelques temps ], une grande maison bourgeoise à la Jamonnière [ celle de A. Royer ], plus une autre aux Ouillères [ n°1 route de la Bironnière demeurée dans la famille presque jusqu'à nos jours ], la Métairie de la Bironnière [ n° 11 chemin Chantoizeau ], la Pierraillerie [ n° 11 route de la Bironnière jusqu'à nos jours ], plus les deux grosses « Maison de Maître » de la Vallée. Au bourg : la Maison Chalandry

Le Portail vu du le château



[ ou *Grand Logis* aux n°s 15, 17 rue de la Chalandrie sauf l'ancien Presbytère, attenant, qui porte aujourd'hui le n° 19 ], le *Petit Logis* [ n° 12 rue de la Chapelle et revendu à la famille Gaschet quelques années plus tard ], la *Maison de la Cure* [ n° 38 rue des Juifs ], la *Maison du Château* [ aujourd'hui la Mairie ], deux grosses maisons encore au bourg [ celle de *l'Hôtel des Voyageurs* à Mme Gourdon n° et celle n°21 rue des Juifs à Paulette la bouchère ] plus la grosse « *Ferme de la Pissotterie* », elle aussi, « *Maison au toit à pattes d'oie* » [ n° 25 rue de la *Vallée* demeurée dans la famille ] et enfin des terres attenantes à toutes ces propriétés mais aussi aux *Loges*, au *Chêne tord*, à *Foulet*, à *Pruneau* . . .

En l'année 1862, a lieu un recensement dans le Département de la Vendée sur l'« État statistique des irrigations et des usines sur les Cours d'eau non navigables ni flottables » [540 usines sont répertoriées : 1006 moulins à farine, tan, etc. et, surtout, est signalé : le nombre de meules ou de pilons autorisés, la force en chevaux vapeur, la nature de la roue motrice et le type de moulin : soit à farine, à tan, à draps etc. ] ; Le Portail et les autres moulins de Mervent y sont répertoriés. Sur la rivière Vendée : Bruleau : moulin à farine compte 2 paires de meules, Force brute en Chev.

vapeur [ c'est-à-dire la force possible ]: 19; Nature des roues motrices : 1 roue à aubes ;

Force utilisée en Chev. vapeur : 4,80. *Gourdin* : à farine, 2 paires de meules, F. brute : 19 ; 1 roue à aubes ; f. utilisée : 4,80. *Les Loges* : moulin à tan, compte 6 pilons ; F. brute : 28,50 ; 1 roue à aubes ; F. utilisée : 7,20. *Besson* : moulin à tan, compte 3 pilons ; F. brute : 19 ; 1 roue à aubes ; F. utilisée : 4,80. *Le Jaud* : à farine, compte 4 paires de meules ; F; brute : 38 ; 1 roue à aubes ; F. utilisée : 9,60. *L'Érable* : à tan, compte 6 pilons ; F; brute : 28,50 ; 1 roue à aubes ; F; utilisée : 7,20.

Moulinneuf: à farine, compte 2 paires de meules; F; brute: 19; 1 roue à aubes; F. utilisée: 4,80. Deux Eaux: à farine, compte 4 paires de meules; F; brute: 38; 1 roue à aubes; F. utilisée: 9,60.



Sur la rivière Mère:

**Prévoireau** (sic): à tan, compte 6 pilons; F; brute: 17,50; 1 roue à aubes; F. utilisée: 4,50. **La Vallée**: à tan, 6 pilons; F; brute: 17,50; 1 roue à aubes; F. utilisée: 4,50.

*Le Portail*: à farine, 2 paires de meules ; 1 roue à aubes ; F; brute : 17,50 ; F. utilisée : 4,50.

**Pierre Blanche**: à tan, 3 pilons; F; brute: 8,75; 1 roue à aubes; F. utilisée: 2,25. **Diet**: à tan ( n'est plus à foulon ), 3 pilons; F; brute: 8,75; 1 roue à aubes; F. utilisée: 2,25.

← 1986 dernières meules du moulin du Portail

En 1862, il ne reste plus à Mervent que 13 moulins alors qu'en 1709 lors du recensement de « *l'État* 

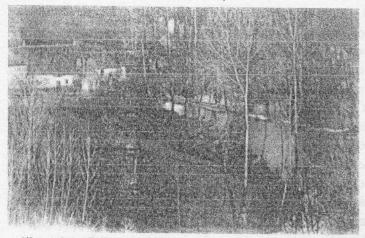
des moulins de l'Élection de Fontenay le Comte », il y avait sur notre commune 21 moulins tant à eau qu'à vent : moulin à farine, à tan, à foulon. Il faut savoir que pour établir un moulin sur un cours d'eau, une autorisation administrative est nécessaire, sous peine de se voir contraint d'opérer à sa démolition par autorité préfectorale. La plupart des moulins existants à Mervent ont été installés antérieurement à l'époque de la Révolution, période de l'abolition des droits féodaux par décret du 4 août 1789, et ne sont pas concernés par cette mesure. Précédemment, les moulins étaient alors soumis seulement au « Règlement d'eau » [ Ce règlement d'eau déterminait le niveau légal des eaux aux barrages « écluses », les périodes d'ouvertures des vannes, de décharge et la dérivation en temps de crues, etc. La chute d'eau est appréciée, en 1862, en cheval vapeur qui équivaut à 736 ww, tandis qu'en

1920, c'est en kw]. Les moulins à vent, quant à eux, tournaient avec un vent à vitesse de 30 km heure en moyenne. Il ne fallait pas dépasser les 60 km heure de vent sinon les voiles, faites en chanvre, se déchiraient.

Le Portail, sa chaussée en 1986 ->

On remarquait deux types juridiques de ces usines : les moulins établis à « titre légal » avec privilège, pour les propriétaires de ces derniers, d'un « droit de riveraineté » prévalant sur celui des autres riverains.

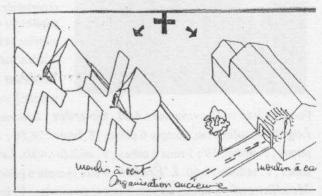




Mais les plus anciens moulins, donc, étaient assujettis à un régime antérieur au « Code rural » et à la « Loi du 8 avril 1898 » votée plus tard. Par la suite, une nouvelle réglementation de l'utilisation hydraulique vit le jour par la « Loi du 16 octobre 1919 », mais ne visant pas les anciennes installations. Ainsi, le moulin à eau a été de tous temps un objet de tracasserie administrative et juridique [ Les Moulins de l'Ouest par Charles Homualk, de Lille ]. Il y avait les moulins dits de la classe de « moulin à eau féodal fondé en titre » [ ce qui signifie

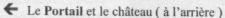
qu'ils ont bénéficiés du titre des moulins qui ont été fondé à la féodalité voir bull. n° 34 ] : ce sont les plus anciens.

Le 10 Juin 1869, Jean Normand dit « Normu », époux de Anne Neau, décède sans postérité. Sa veuve fait le partage [anticipé] et la succession de leurs biens va leurs neveux dont Charles. Ce dernier, qui demeure toujours au Portail, devient adjoint de la commune en 1865 et jusqu'en 1871. En 1872, Charles emploie du personnel: François Boutier, 24 ans, domestique. C'est cette année-là que Xavier François, l'un des fils de Charles Normand père, fait la déclaration en mairie d'une « augmentation de construction du moulin à eau D 6 » et fait installer la vapeur. Pour cela, il a fait construire une



haute cheminée [ à droite en bas ] sur le coté du moulin qu'il a modifié. Le moulin est dit alors « moulin à eau et à vapeur » ; dans le hangar 6 bis se trouvait la machine. Cette nouveauté, la « machine à vapeur », a tué les moulins à vent qui, l'été par manque d'eau, complétaient les moulins à eau. Mais la vapeur a aussi permis la continuité du travail toute l'année. À partir de ces années-là donc, beaucoup de modifications sont apportées

à de nombreux moulins à eau.

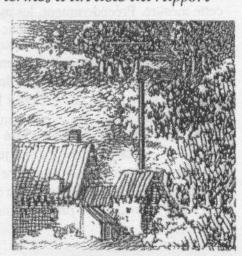


Peu de temps après, ainsi que l'a écrit le curé le 12 janvier 1874, Charles Normand père « a rendu subitement son âme à Dieu » au moulin du Portail, âgé de soixante dix ans. Le 17 février suivant, sa veuve, Jeanne Normand-Neau attribue à ses neuf enfants « une donation faite moyennant une rente viagère » qui sera éteinte et amortie au décès de la dite veuve Normand :

<u>Jean Auguste</u> marié à Rose Neau, qui est installé dans la « Ferme de la Pissotterie » [ n° 25 rue de la Vallée ] conserve cette exploitation du bourg [ plus tard, ce sera son fils, Léandre Léopold, qui la recevra en partage ]. <u>Charles</u> Joseph [ célibataire ] reçoit le moulin du Portail en indivis avec son frère <u>Xavier</u> François [ aussi célibataire ] : « et d'autres immeubles aux termes d'un acte au rapport

de M° Ribot, notaire à Foussais en présence de témoins en date du dix sept février mil huit cent soixante quatorze, le dit acte contenant en autre partage tant des biens

donnés que de ceux provenant de la succession du dit M. Charles Normand leur père décédé au Portail ». Charles et Xavier [ et, pour ce dernier, jusqu'à son mariage ] vont demeurer au Portail avec leur mère la « Maîtresse Normand ». Ils vont élevé les enfants de leur sœur Jeanne qui était veuve de Antoine Ayrault et qui vient de décéder, elle aussi, prématurément, cheminée du Portail •





épouse André Allaire [ ou Lallaire ] de Fontenay.

Le Portail (d'après Fleury) > Quelques années plus tard, le 12 décembre 1882, Charles et son frère Xavier s'échangent et se vendent des biens : Charles rétrocède à son frère la maison dite « l'ancienne maison » [ la maison où loge le meunier et qui touche au moulin, portant le n° 322 bis ou B5 ], plus le Pré de Derrière [ 323 ou B3 ], le Jardin du Portail [ 321 ou B9 ] mais il conserve sa part du moulin et dépendances qu'il possédait toujours en indivis avec son frère. Celui-ci va d'ailleurs se marier alors qu'il est âgé de 45 ans. Il épouse avec contrat de mariage, à Maillezais, le 20 octobre 1884, Rosalie Manteau [ née 1861 à Liez ] dont il n'aura pas d'enfants.

Au recensement de 1891, il y a deux « feux » [ deux familles ] au Portail: Charles Normand, qui est demeuré célibataire [ 58 ans ], propriétaire, et qui n'avait plus qu'avec lui sa mère, la « Maîtresse Normand » ( juste après le relevé du recensement celle-ci décède le 14 février 1891, au moulin du Portail, âgée de 83 ans ). Mais il a avec lui une « servante domestique » : Marie Émilie Chessé, 48 ans [ qui a un domicile aux Ouillères et qui est la fille de Jean François Chessé, ancien maire ]. Elle est mère d'une petite fille née en 1876, nommée : Esther et dont « le père est demeuré inconnu » ; d'ailleurs, elle même, ne

reconnaîtra son enfant qu'en 1905. Esther épousera Auguste Timolien [ dont elle aura une fille Emma qui aura pour descendance les familles Faucheron apparentée au Normand-Gelot et à Jeanne Royer-Bodin ]. Marie Chessé possède, proche le moulin du Portail, une immense parcelle de terre : le Pâtis du Pré de la Porte n° C 320, bordée en partie par la rivière, et coupée par le « chemin du Pissottais » qui se prolonge au-delà de la « planche du Portail ». Comment cette servante a-t-elle pu être propriétaire de cette parcelle enclavée au milieu des terres du Portail? ( plus tard, elle

l'a revendra à Xavier Normand ).

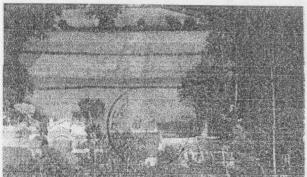
Le Portail et la chaussée

Au moulin également Xavier Normand [ 53 ans ] et son épouse Rosalie. Avec eux un domestique : Benjamin Pellerin, 21 ans [ né à Pissotte en 1871 ], qui est le fils du meunier du Moulin Gaschet à Pissotte. Son père : René Pellerin, [ décédé en 1891 ] est également fils de meunier ; la mère de Benjamin, Marie-Madeleine « Éloïse » Guillon [ née 1899] est, elle aussi, fille de meunier [ Jean Guillon, son père et époux de Émilie Tirbois ].

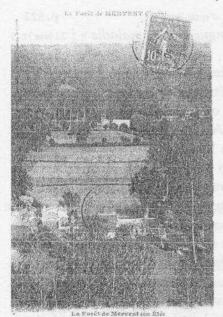
Portail (d'après Bruzon) p. 822 et « d'une longue et dure maladie » [ 22 juin 1875 voir bull. nº 42 ].

Charles Normand père, avant son décès, avait établi [ et bien marié ] quelques uns de ses autres enfants : en 1863, Honorée s'est mariée avec Auguste Normand, son cousin, de Foussais; en 1867, Rosalie a épousé Jean Louis Poupin du hameau d'Écoutard. Au moulin encore avec leur mère et ses frères, Charles Auguste [ alors célibataire et qui en 1880 est boulanger à Fontenay ]. Deux autres filles vont également se marier dans les années qui vont suivre : Eugénie [ en 1876 ] qui épouse Gustave Gandolive [ ou Candolive ; c'est son parent, le curé Candolive, qui amoureux de Mervent et connaissant bien sa belle forêt, écrit et fait imprimer l'un des premiers recueils sur celleci ]. Puis, c'est : Véronique [ en 1877 ] qui





Le Portail p. 823



Le couple, René et *Éloïse*, ont eu six enfants : Marie, mariée à Auguste Martineau, s'installe à Montreuil, Benjamin [ cité plus haut est domestique au Portail ], Eugénie [ voir plus loin ], René [ voir plus loin ], enfin Eloïse qui épouse Léon Carcaud, bûcheron installé à la Chalandry [ n° 17 rue Chalandrie - je reviendrais sur cette famille lors de l'historique de ce Logis ] puis Émile, aussi meunier à Gaschet mais soldat en 1899 au 11è escadron du Train à Nantes.

Jacques Pellerin, père de René et grand-père de Benjamin, était bien sûr meunier [il avait acheté en 1864 le moulin Gaschet, à deux roues, et son annexe le moulin à vent des Groies ; il décèdera en 1865 au moulin Gaschet ]. Il avait épousé pareillement une fille de meunier : Françoise Héraud [ elle décèdera en 1890 chez sa fille Françoise au Moulin Perrin, paroisse de St-Médard des Prés ] dont le père, François, était, lui aussi, meunier du Moulin de la Roche, paroisse de St-Jean de Fontenay. Puis, le couple Pellerin-Héraud s'est installé à Pissotte. Tous leurs enfants [ pas moins de six ] et leurs petits enfants sont

donc dans la meunerie.

Benjamin, qui fut domestique farinier chez Xavier Normand, ne restera pas à Mervent mais reprendra le moulin Gaschet, de ses parents et grands-parents tandis que son frère René sera à son tour domestique farinier chez les Normand du Portail.

Au recensement de 1896, au Portail:

Normand Charles, célibataire, 62 ans, est toujours avec sa servante Marie Chessé, 54 ans ; Xavier, 58 ans, y demeure également avec son épouse Rosalie Manteau. Il y a maintenant un « meunier ». René Pellerin, qui après avoir fait son apprentissage au Portail, s'y installe travaillant pour les frères Normand déjà bien âgés :

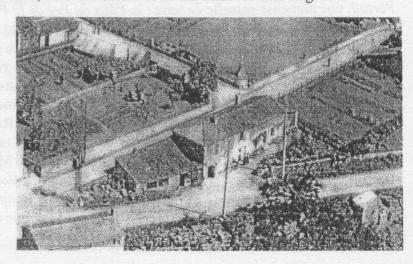
« René » Jean Louis Pellerin, 26 ans, [ né 30 décembre 1868 à Gaschet paroisse de Pissotte ] a épousé Marie « Valentine » Guillorit, Elle est la fille de Auguste Guillorit et de Marie Michaud [ ou Michot ], qui demeuraient alors à Longèves. Valentine est né pourtant à Mervent le 9 novembre 1871. [ sa mère descend de cette aisée famille Michot installée au Prieuré de Mervent avec les terres en dépendant ; le couple Guillorit-Michaud, a

acheté, par la suite, à un membre de cette famille Michaud, au couple Michot-Bagué [ les ancêtres de votre auteur ] une des terres, faisant aussi jadis partie du Prieuré et située sur le bord de la route D 99 n° 52 route du Lac ]. Auguste Guillorit, qui est maréchal-forgeron, s'est donc installé sur un terrain appartenant à la famille de sa femme [ en 1868 ], et y a fait construire sa forge et une grande maison [ aujourd'hui, propriété d'un anglais qui l'a très bien restaurée ]. Il avait eu, entre autre, de son épouse Marie Michaud, deux enfants mariés à Mervent : Auguste et Valentine. Tous deux épouseront le même jour, le 18 juin 1895 à Mervent, le frère et la sœur : Auguste épouse Eugénie Pellerin dite « Émilia », du moulin du Portail [ née 1872 à Gaschet paroisse de Pissotte ] et Valentine prendra pour époux René Pellerin, meunier.

Auguste Guillorit, époux de Eugénie Pellerin, aura seulement deux fils installés dans la grande

maison, appelée la « Forge Guillorit », attenante à la maréchalerie située sur le bord de la grande route : Maurice [ né en 1896 ], maréchal-ferrant et forgeron comme son père. Maurice s'est marié avec Marie-Louise Augeron puis devenu veuf, il épouse Berthe Baubriau, veuve Boutin, qui demeure dans le Logis du Corps de Garde, près de l'église où elle tient une épicerie - café [ n° 1, 3, 5 rue de l'église]; l'autre fils, Marcel [né 1901] a épousé Renée Fillonneau dite « Guillorite » et dont il n'aura pas d'enfants. Il sera facteur.

la forge de Guillorit ->





René Pellerin et son épouse : Valentine Guillorit

Revenons maintenant à <u>René Pellerin</u>, donc meunier au *Portail*, qui a affermé en 1897 le moulin et certaines terres. De son épouse Valentine Guillorit, il va avoir quatre enfants : <u>René Benjamin</u> [ né en 1896 ] qui sera aussi meunier au *Portail*, <u>Auguste</u> [ né en 1896 ] qui décèdera le 19 juin 1919, pendant la guerre 14-18, d'un « *coup de froid attrapé sur le front* », <u>Eugénie</u> [ né en 1899 ] et <u>Argentine</u> [ né en 1902 ] qui demeurera célibataire.

p. 824

Revenons maintenant aussi au plan des maisons du *Portail* pour mieux comprendre où logent toutes les familles de ce hameau. Sur le plan de 1810 ( voir p. 814 ), il n'existe que le moulin et la « *Maison du Maître - meunier* » [ sur la carte postale p. 825 ; le moulin est à l'extrême gauche, « *l'ancienne Maison du Moulin* » est au centre et à droite la nouvelle « *Maison au toit en pattes d'oie* » ] ou dite « *l'ancienne Maison du Moulin* ». Elle était habitée alors par la nombreuse famille Normand. Cette bâtisse consistait « *en chambres basses* [ pièces ] *avec grenier au-dessus, écurie touchant à l'une des chambres, grange à foin à la suite* [ derrière ], *four et fournil* [ derrière ] *avec* « *ponne à lessive* », *toits à cochon* » ( on remarquera le portail d'entrée fait de pierres de taille et à l'extrême gauche, la haute cheminée à vapeur ). En 1844, sur le plan, c'est la même disposition

qui comprend « un feu » et onze personnes avec les domestiques.

À quel moment la famille Normand décide de faire agrandir et réhausser la partie droite de l'ensemble des bâtiments ? Cette grande bâtisse, appelée dorénavant la « Maison du Grand Jardin » ou « Maison au toit en pattes d'oie » [ sur la carte postale p. 825 : partie droite ], est plus digne d'un riche « Maître meunier » de cette époque-là ; cependant elle reste attenante à l'ancienne maison du meunier. C'est dans cette maison, quelque peu bourgeoise, que Charles, son frère Xavier et leur mère demeurent ensembles, tandis que la maison du moulin est occupée par le nouveau meunier René Pellerin et sa famille. Après son mariage, Xavier qui vivait encore en famille, entreprend le 1è mai 1893, sur la parcelle D 4, la construction d'une maison d'habitation qui sera appelée la « Maison du Haut » ou « Maison Neuve », déclarée terminée le 11 juillet.



vesitos In la dé	e aratina	DÉCLARAT	ION du _       fidlet =	1893.
1		M. (1) _ N.	ormant Ta	viet
tpur deci	son mar ee avoi	elataire, M. (2)	Lateral der	m <sup>t</sup> h
SEF	l≠ pare	elle désignée	ci-après (4) :	
arres brook.	secretor da pian.	the ner or ner to numero.	SATURE INS LONGUILES, objet des fravaux 159,	Signature du déclaram ou da am namiataire ;
n	h v	29 3000	maring to falilation	

À cette époque, une loi est votée le 8 août 1890

sur les constructions, dit par l'Article 9 [extrait] que :
« Les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction seront imposées par comparaison avec les autres propriétés bâties de la commune où elles seront situées. Elles ne seront soumises à la contribution foncière que la troisième année après leur achèvement. Pour jouir de l'exemption temporaire spécifiée au deuxième paragraphe du présent article, le

propriétaire devra faire à la mairie de la commune où sera élevé le bâtiment passible de la contribution, et dans les quatre mois à partir de l'ouverture des travaux, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et la désignation, d'après les documents cadastraux, du terrain sur lequel il doit être construit. Sont considérées comme constructions nouvelles la conversion d'un bâtiment rural en maison ou en usine et l'affectation des terrains à des usages commerciaux ou industriels dans les conditions indiquées à l'article 1er de la loi du 29 décembre 1884.

Portail en 1908



le moulin à gauche (devant René Pellerin et ses deux filles : Eugénie, Argentine )

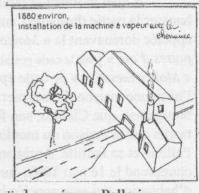
Art. 10 - Les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction non déclarées ou déclarées après l'expiration du délai fixé par l'article précédent seront soumises à la contribution foncière à partir du 1è janvier de l'année qui suivra celle de leur achèvement. Elles seront imposées

au moyen de rôles particuliers, tant à la contribution foncière qu'à celle des portes et fenêtres, jusqu'à ce qu'elles aient été comprises dans les rôles généraux. Leurs cotisations, tant en principal qu'en centimes additionnels, seront égales à celles que supporteront pour l'année en cours les immeubles de même nature et de même importance; mais elles seront multipliées par le nombre d'années écoulées entre celle où les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction auront été achevées et celle où elles auront été découvertes, y compris cette dernière année, sans toutefois pouvoir être plus que quintuplés. Elles viendront en accroissement des contingents des contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. Toutefois, le contingent de la contribution personnelle-mobilière ne sera augmenté qu'à partir de l'année où lesdites constructions, reconstructions et additions de construction seront comprises aux rôles généraux, sous réserve, lorsqu'il y aura lieu, des dispositions de l'article 2 de la loi du 4 août 1844 ».

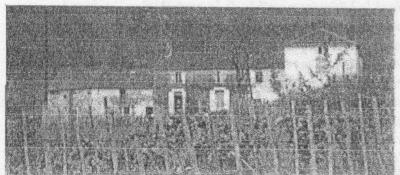
Au recensement de 1901: les deux frères Normand sont toujours au Portail. Xavier, qui a 63 ans, est dit maintenant « sans profession » et demeure avec Rosalie Manteau 50 ans, son épouse, dans la « Maison du Haut » nouvellement construite.

Charles, a 65 ans et sa servante Marie Chessé 57 ans ; tous deux demeurent toujours dans l'immense maison appelée la « Maison du Grand Jardin » [ carte postale ci-dessous, à l'extrême droite ].

Dans l'ancienne « Maison du Moulin » [ postale ci-dessus, à l'extrême gauche et attenante au moulin ], il y a toujours en location le meunier : René Pellerin, 32 ans dit « patron » et sa famille qui s'est agrandie : René a 4 ans, Auguste 3 ans, Eugénie 1 an ; avec eux : Eugène Clochard ( de la vallée ), 25 ans, domestique et Isabelle Roy, 14 ans, servante.

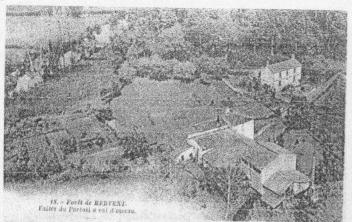


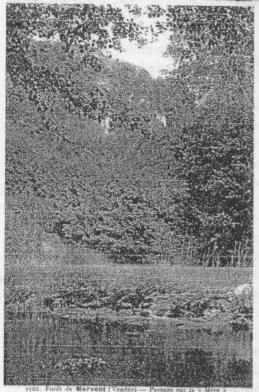
Le 25 février 1904, a lieu la vente par les époux Normand [Xavier et Rosalie] aux époux Pellerin-Guillorit, de la « Maison du Moulin » dite « l'ancienne Maison » puisqu'ils ne l'habitent plus. Cet acte est passé au Portail en la demeure des époux Normand : « Pardevant M° Gustave Clory, notaire à Foussais ont comparu : Monsieur François Xavier Normand , propriétaire , ancien meunier et Madame Rosalie Léocadie Manteau, son épouse, demeurant ensemble au Portail, lesquels comparants vendent à : Monsieur René Pellerin, meunier et à Madame Marie Guillorit, son épouse, demeurant ensemble au Moulin du Portail, acquéreurs solidaires ici présents et qui acceptent : Article premier : les moulins et dépendances du Portail situés au lieu de ce nom se composant de : 1° le moulin à eau avec machine à vapeur [ porte le n° 322 en 1810 mais en 1844 il porte le D 6 ] et tout ce qui en dépend et en fait partie y compris tous objets mobiliers qui seraient considérés comme immeubles par destination 2° un hangar touchant au moulin 3° une maison dite l'ancienne maison [ porte le n° 322bis en 1810 mais en 1844 il porte le D 5 ] consistant en deux chambres basses , greniers au dessus, écurie touchant à l'une des chambres basses ci



dessus, grange à foin à la suite, toits à cochons touchant au four et au fournil 4° puits commun.

L'ensemble moulin du Portail
Article deux: un pâtis nommé le
Grand Pâtis [ ou Pâtis du moulin porte le n° 323
en 1810 mais en 1844 il porte le D 2 ] situé au
même lieu contenant 65 ares touchant
du levant au petit pâtis ci après, du
midi à, M. Normandjet à Arnaud et du



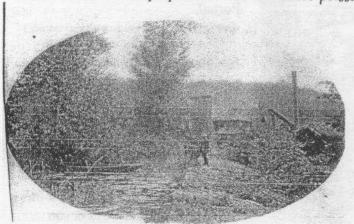


L'ensemble du hameau du Portail p. 826 couchant à M. Charles Normand, buisson à lui et du nord à la rivière. Article trois : un pâtis nommé le petit pâtis [ porte le n° 325 en 1810 mais en 1844 il porte le D 4 ] situé au même lieu contenant 40 ares touchant du levant à Normand du midi au Pré de la Croix [où se trouvait donc cette croix?] buisson à lui du couchant au Grand pâtis ci-dessus et du nord à la rivière. Article quatre : un pré nommé le pré de derrière [ une partie du n° 323 en 1810 mais en 1844 il porte le D 3 ] situé au dit lieu du Portail

contenant environ 43 ares confrontant du nord à Charles Normand, du levant au même, du midi aux bâtiments et du couchant à la rivière, buisson tout autour du pré.

le Portail (chaussée ) Article cing: un jardin au même lieu [ n° 321 en 1810 mais en 1844 il porte le D 9 ] contenant 2 ares 35 centiares confrontant du nord à chemin, du levant à Charles Normand buisson d'ici [à lui], du couchant aux quaireux [cours] et du midi au bief du moulin. Article six : une parcelle de terre en nature de labour à prendre au nord d'une pièce de prénommé (sic) le Pré du Vivier [n° 318 en 1810 mais en 1844 il porte le D 11 ] la dite portion contenant environ 2 ares 7 centiares, section B, numéro 11 partie, confrontant la dite portion du nord à la Forêt et des autres parts aux vendeurs, tous les fils de fer entourant la dite parcelle vendue appartiendront aux vendeurs. Article sept: un îlot șis au Portail [ n° 320 en 1810 mais en 1844 il porte le D 8] contenant environ 25 ares touchant à l'écluse et à la rivière. L'acte mentionne également que : La moitié indivise des articles un et deux de l'article premier [ le moulin à eau avec machine à vapeur et le hangar touchant au moulin ] et les articles deux et trois[sont]en propre à M. Xavier Normand pour les lui

avoir été attribués avec d'autres immeubles etc... contre une rente annuelle et viagère qui se trouve éteinte et amortie par suite du décès de la donatrice [Jeanne Neau sa mère] arrivé au Portail de Mervent le 14 février 1891. En ce qui concerne l'article 7, le Pâtis de l'îlot [320 ou D8] vendu également aux époux Pellerin, il appartient aux vendeurs pour l'avoir acquis de Mademoiselle Émilie Chessé sans profession demeurant aux Ouillères [en 1904] et par acte passé le 3 février 1893. D'autre part, les immeubles ci-dessus vendus étaient [déjà depuis le 7 novembre 1897] affermés aux acquéreurs par bail « compris pour l'espace de sept années entières et consécutives qui ont commencées le 25 juin 1898 pour finir à pareille époque de l'année 1905 moyennant un prix de ferme de 825 francs par an, six poulets et cinquante kilogrammes de baillarge [blé]». Une réserve est faite au profit des vendeurs et ce à perpétuité: « le droit de passage à pieds seulement sur le sentier qui existe



déjà sur l'îlot [formé entre la rivière et le bief n° 320] et la Pissotterie pour conduire au bourg de Mervent et le droit de puiser au puits ».

bateau du Portail

Les vendeurs se réservent encore, pendant leur vie seulement, : « le droit : 1° à la pelle [ à la vanne de l'écluse de la chaussée du moulin ] la plus près de la machine 2° le droit de tendre des engins de pêche 3° et le droit d'attacher leur bateau à l'Îlot présentement vendu . . . plus de souffrir le droit de chauffage au four existant au profit de M. Charles Normand . . . plus : il demeure



Portail p. 827 convenu entre les vendeurs et les acquéreurs que ces derniers pour aller dans Varticle sept [ Pâtis de l'îlot et remonter ainsi jusqu'au bourg par la passerelle et le chemin du Pissottais passeront comme d'habitude sur les vendeurs le long de la maisonnette en planches où l'on mettait le bois qui servait à alimenter la machine à vapeur | non comprise dans la vente et les vendeurs se réservent le droit de passer à perpétuité et sans

indemnité sur le coté nord de la parcelle présentement vendue pour aller rejoindre le surplus de terrain des vendeurs : ce passage s'exercera à pieds seulement ». La présente vente est consentie « moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinq cent francs [ 500 francs ] que les acquéreurs promettent et s'obligent conjointement etc. et jusqu'à son rachat et amortissement de payer à M. et Madame Normand et aussi à tous ayant droits en un seul paiement au 25 juin de chaque année pour faire le premier paiement au 25 juin 1905 et pour continuer ainsi d'année en année jusqu'au rachat ou amortissement. Il demeure convenu que les acquéreurs ne pourront amortir la présente rente ci-dessus créée qu'à compter du décès du survivant des vendeurs; cette rente sera amortie à partir de cette époque au prix de Dix mille francs [10.000 francs]; les dites rentes seront exigibles au domicile de Mr et Mme Normand». En 1905, Charles Normand qui se fait vieux et qui vit toujours tout seul avec sa servante dans la grande demeure appelée la « Maison du Grand Jardin », teste le 5 avril : « laissant pour son légataire universel en toute propriété M. Léandre Léopold Normand [ son neveu, et fils de son frère « Jean » Auguste, installé à la « Ferme de la Pissotterie », au bourg ] suivant son testament reçu par M. Clory notaire à Foussais et par ce testament M. Charles Normand a fait le legs ci-après. Je donne aux enfants de Léandre Normand et de Madame Céline Carré, son épouse, qui seraient nés ou conçus, lors de mon décès et par parts égales tous les biens immeubles qui dépendraient de ma succession pour n'en jouir qu'au décès de M. Léandre Normand leur père, usufruit de ces immeubles étant réservé au profit de ce dernier ».

Au <u>recensement de 1906</u>, il y a au *Portail*: <u>Xavier</u>, son épouse Rosalie et une nièce Eugénie âgée de 20 ans [en 1908], qui sont dans la « *Maison du Haut* »; Charles est avec sa servante Marie dans la « *Maison du Grand Jardin* » et dans la « *Maison du Moulin* » habite la famille Pellerin qui emploie du personnel. L'année suivante a lieu un drame. Charles Normand décède accidentellement le 16 février « *en sautant l'échalas du Portail* » a écrit le curé ; il avait 72 ans.

Au recensement de 1911, au Portail, il ne reste plus de la famille Normand que : Xavier qui a perdu



sa femme Rosalie Manteau, décédée à l'âge de 55 ans. Il est maintenant seul dans le hameau du Portail.

Son seul neveu, qui soit installé à Mervent, Léandre Léopold, son épouse Célina Carré et leurs dix enfants, exploite les terres de la « Ferme du Pissottais », là-haut au bourg. Xavier, quand à lui, ne peut plus exploiter les nombreuses terres encore à lui faisant partie du Portail. Il y a un fermier : Henri Favreau et son épouse Françoise [7]



Amr Normand Léopold, p. 828 sa femme Célina et leurs enfants: [en haut de gauche à droite]: Georges, Émile, Louis (manque Raymond cidessous extrait d'une autre photo de famille), Mathilde, Eugénie, Berthe; endessous: Jean, né en 1900 et qui sera maire, Léopold, la petite Blanche, proche de sa mère Célina, et Antoinette. Cette photo a été prise vers 1910.



Au *Portail* encore : <u>René Pellerin</u>, Valentine Guillorit et leurs quatre enfants : <u>René</u>, 15 ans, qui est à son tour ouvrier meunier chez son père, <u>Auguste</u> 13 ans, <u>Eugénie</u> 12 ans et <u>Argentine</u> 9 ans. Au *Portail* également : « Marcelline » la femme <u>Poirier</u> et son enfant : Marcel. Le mari, pourtant qui exploite les terres, n'est pas mentionné.

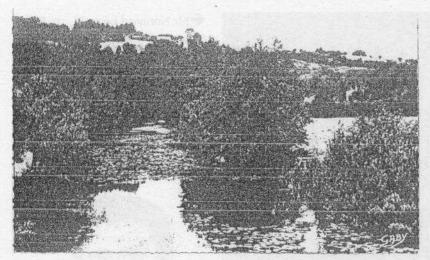
Arrivent les afflictions de la guerre de 1914 dite « la Grande Guerre ». Un nombre incroyable de jeunes gens doivent partir pour le front. Le neveu de Xavier, Léopold Léandre qui vit au bourg, voit partir ses fils dont : Louis et, Émile de la classe 1915, qui au moment de son incorporation au 65ème Rgt d'infanterie à Nantes, habitait Mervent et y exerçait la profession de cultivateur et de vigneron à la fois, pour le compte de ses parents » selon le certificat du maire Valentin Poupin, adjoint faisant les fonctions de Maire ( par intérim - Eugène Normand, parent de Léopold, demeurant à la Bironnière, a été mobilisé ) de la commune de Mervent, le 25 septembre 1915. Et, hélas, deux de ses fils seront tués : Louis Georges, de la classe 1909, qui a 25 ans décède sur le front dès les premiers jours du conflit, le 20 août 1914. Puis, peu de temps avant la fin de la guerre, c'est Émile Charles, qui n'a que 23 ans ; le décès n'a été enregistré à Landerneau que le 30 août 1918 ( certificat cidessous ) : « Le chef du Bureau spécial de comptabilité du 128è d'infanterie à Monsieur le Maire de Mervent ( Vendée ) Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires, prévenir Monsieur Léandre Normand à Mervent de la mort du soldat Emile Charles 128è

		Lismassac, le _ 30 bleut 1911	
PRINCEST OF THE REST OF THE REST	Mairie de MERVENT (Vendée)	Le chef du Burean spécial de comptabilité du 128 Régiment d'Infanteric à Meritaire à Marte de Mercent	
APHONDSSEMENT  do  FON TENAT-LE-COMTE	CERTIFICAT	Monsieur le Maire, ( Kindie )	
EARYON # FO-BILABLE-DES-LOGES	-GelD	Fin Phonneur de vous prier de vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires dans la circonstance, prévenir	
nommé de nommé de LSe Ras hubitale la	Commune de Merveas, certifions que le Commune de Merveas, certifions que le Commune de Merveas, certifions que le Commune de Sant de La Commune de la Roberta de la momente de la moment	rue de la formand finde Charde Ill régiment du soldat Hormand finde Charde Ill régiment d'infanterie.  le l'a Cloût 1918, à la lapere de la magde et N. M. on corps 11.851. N. M. (25 bour ou recrublement de l'on le pour le l'acuté l'acuté le l'acuté l'acuté le l'acuté l'a	
A.deriches	ny Talaid print le Coropha de des francels Merrene, le de Sefetianbra 1916 L'AROSONE  MANY PROMOTER  MENORE  M	Je vous serai très obligé de présenter à la famille les condo- léances de Monsieur le Ministre de la Guerre et de me retourner Fuccusé de réception préalablement rempti.  Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sen- liments les plus distingués.	

régiment d'infanterie, « tué à l'ennemi », le 1 août 1918 à la Raperie de la Cramaille et Bois d'Arcis ( Aisne ) . . . Je vous serai très obligé de présenter à la famille les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre et de me retourner l'accusé de réception préalablement rempli ». Ces deux cruels deuils durent toucher atrocement toute la famille y compris Xavier, le vieil oncle du Portail.

Quelques jours seulement après l'Armistice du 11 novembre 1918, Xavier s'éteint le 29, âgé de 80 ans. Peu de temps avant son décès, Xavier qui n'avait pas d'enfants, avait testé lui aussi en

faveur de ses neveux : neuf successeurs se partagent ses biens. Quelques mois plus tard, sa succession est réglée. Ses héritiers décident de vendre ses biens dont la « Maison du Grand Jardin » du Portail que Xavier tenait de son frère Charles et dont il était usufruitier. Quelques héritiers se disent preneurs. Est-ce une manœuvre pour faire monter le prix ? Cette pratique était courante. La vente est particulière



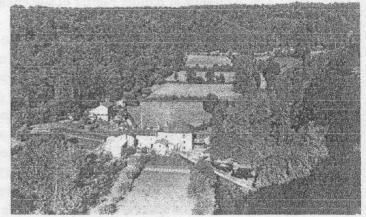
la rivière en été et le Portail

p. 829

Elle se « fait à la bougie ». En son domicile, le jour de la vente, le notaire allume trois bougies qui vont s'éteindre les unes après les autres. Et dans ce temps imparti, les enchères sont dévoilées par les intéressés et sachant que celui qui annonce un prix au moment de l'extinction de la dernière bougie se voit attribuer le lot vendu. Mais, précédemment à cette vente et afin de notifier la part des ayant-droits, un « Cahier de charges » est dressé en minute par M° Clory et noté encore le

même jour [19 juin 1919], un « *Procès verbal d'adjudication* » [d'attribution] fait en l'étude du dit M° Clory à Foussais à la requête de : <u>Léandre</u> Normand [neveu de Xavier, sans profession demeurant au bourg]; de <u>Émilien</u> Normand, marchand de bois [à Pissotte aussi neveu]; de <u>Berthe</u> Normand [nièce] et son époux François Texier demeurant à Savenay; ses trois neveux et nièce par représentation de M. Jean Normand [Normand-Neau] leur père, frère du décédé, héritiers ensembles pour 6/30ème; puis encore de : <u>Eugénie</u> Normand [sœur de Xavier] et son époux Gustave Candolive demeurant à Fontenay et héritière pour 6/30ème; de <u>Gustave</u> Normand [petit-neveu], notaire à Celles sur Belle (D. Sèvres), par représentation de Mme Honorée Normand, sa mère, sœur du décédé et pour 6/30ème; de Mme Ernestine Allaire [petite-nièce] et son époux Auguste Coué, bourrelier rue de la République à Fontenay, par représentation de Mme Véronique Normand, sa mère, sœur

du décédé et pour 6/30ème ; de Mme Charlotte Allaire [ petite-nièce ], par représentation de Mme Véronique Normand, sa mère, sœur du décédé et pour 6/30ème ; de Mr Albert Poupin [ petit-neveu ], propriétaire et son épouse Jeanne Poupin, institutrice [ demeurant au bourg ] par représentation de Mme Rosalie Normand, sa mère, sœur du décédé et pour 6/30ème ; de Mme Arsène Poupin [ la sœur d'Albert petite-nièce de Xavier et aussi fille de Rosalie ] et son époux Pierre Guyonnet demeurant au hameau de Saint-Martin [ St Hilaire des Loges ] ; de Mr Joseph Manteau [ parent de l'épouse de Xavier ] et Marie Normand son épouse



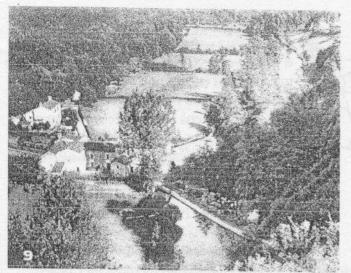
[ demeurant à Vouvant ] ; et de plusieurs autres prétendants du coté de Rosalie Léocadie Manteau [ qui était l'épouse de Xavier ]. Dans le dit acte, encore : « Il appert ( sic ) que Mr René Pellerin, meunier, demeurant au Portail s'est rendu adjudicataire de l'article premier : une maison sise au Portail, de construction récente [ c'est la « Maison du Grand Jardin », touchant la maison du moulin refaite ], consistant au rez-de-chaussée en deux chambres basses séparées par un corridor et cave dessous ; au premier étage, trois chambres et grenier sur le tout, à coté y attenant : souillarde, écurie avec fenil au dessus, toits en planches et jardin ; contenant le tout 7 ares 90 centiares section D n° 4 P [ une partie ] confrontant des nord et levant à la forêt, du midi à chemin, et du couchant à M. Léandre Léopold Normand, clôture moitié d'ici au nord » et « moyennant le prix de sept mille cent soixante dix francs [ 7.170 Francs ], outre les charges ».

René Pellerin, le meunier du *Portail* possède maintenant le moulin, son habitation et, ses dépendances quasiment en entier, plus la « *Maison du Grand Jardin* ». Il fait des modifications et des réparations au



moulin. En 1920, le moulin fonctionne grâce à l'utilisation du « gaze pauvre » [ fait avec du bois ou de l'anthracite = charbon]. En 1920, à la suite de la Loi de 1919, sont établis par Mr l'Ingénieur en chef, Mr Huet, du service hydraulique au Ministère des Travaux Publics et de l'Agriculture de la Roche sur Yon, des renseignements sur l'état de statistique des usines [ moulins ] existantes [ il n'en reste sur l'ensemble de la Vendée que 285 donc un peu plus de la moitié seulement par rapport en 1862 ].

la dernière meule du Portail en 1986

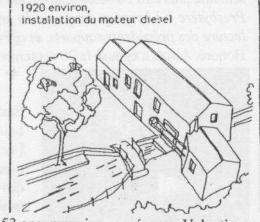


Il fut déposé le 15 décembre 1920 afin de définir la « taxe de statistique » due par les usines existantes au 31 décembre 1920. Ce relevé concerne toutes les rivières, ruisseaux, étangs du département de la Vendée. Il donne la hauteur de la chute d'eau, la puissance fournie ainsi que la nature des débits d'étiage, de crue et celui du débit annuel désiré.

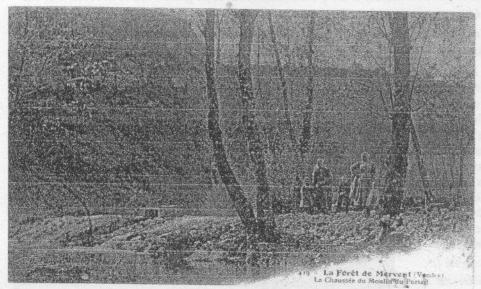
Il n'y a plus à Mervent comme moulin en activité que le *Portail* situé sur le cours d'eau la *Mère*. Il est dit sur ce relevé que le moulin du *Portail* appartient à Pellerin et que son titre, en vertu duquel l'usine est légalement autorisée porte la référence A à 1789, ce qui signifie que la date du titre est inconnue

car antérieure à 1789 ; et que donc cette usine a été autorisée [ de tourner ] avant la loi du 16 octobre 1919, dite « Loi sur l'énergie hydraulique » [ et, qui a réglementée les usines hydrauliques avec le respect dû à la propriété créant ainsi une police spécifique des usines ]. Il est encore dit que le moulin du *Portail* est à farine et que le nombre de paires de meules est de : deux ; - que sa force brute en Chevaux-vapeur est de 17,50 ; - que la nature des roues motrices est de : 1 roue à aubes ; - que la force utilisée en Chevaux -vapeur est de : 4,50 ; - que sa hauteur de

chute est de : 1, 30 ; - que le débit maximum autorisé est de : 711 litres et (90 jours) qui est le nombre de jours pendant lequel le débit du cours d'eau est en moyenne chaque année, supérieur au débit maximum désiré ; - que le débit d'étiage du cours d'eau au droit de l'usine est de : 19 litres ; - que le débit mensuel moyen désiré est de : 411 ; - que sa puissance normale brute est de : 5 Kw, la puissance normale brute est exprimée en Kw (kilowat). Par suite de la transmission du rouet aux organes moteurs, on peut retenir l'équivalence en Ch. (chevaux) ; - que les redevances à percevoir proposée par le service sont de : 0,25 franc [notes fournies par Jacques Guillon ancien meunier du Moulin de la Roche à Fontenay]. Les moteurs électriques se multiplient vers 1920.



Recensement de 1921, deux feux, 8 personnes : René Pellerin, 53 ans, meunier, son épouse Valentine Guillorit dite « ménagère » et leurs enfants : René 25 ans, meunier, Eugénie 22 ans dite « ménagère », Argentine 15 ans, dite également « ménagère ». Un fermier aussi au Portail : Poirier Désiré, 45 ans [ né 1876 à St Hilaire de Voust ], cultivateur « P.P.P. » ( sic ) [ patron pour son compte ] mais en fermage pour Pellerin, avec son épouse Marcelline 37 ans [ née 1884 à St Maurice des Noues ] et leur fils Marcel [ né 1906 à St Maurice des Noues ] « cultivateur pour son père ». En 1923, Mr Léandre Léopold Normand [ neveu, et héritier de feu Charles et de Xavier Normand ], demeurant au bourg, possède encore des biens au Portail dont : la « Maison du haut » [ ou « Maison Neuve » ]. Avec son épouse Célina Carré, ils testent le 21 avril de la même année : « le dit acte contenant donation à titre de partage anticipé par M. et Mme Normand-Carré, vendeurs de tous leurs biens immeubles



à leurs huit enfants [ deux sont hélas décédés ] et seuls présomptifs héritiers » parmi lesquels se trouve leur fils aîné Raymond Léandre. Aux termes de cet acte, « M. et Mme Normand -Carré, se sont réservés l'usufruit et jouissance pendant leur vie, et celle du survivant d'eux, des biens immeubles en faisant l'objet ».

← ( chaussée, les femmes et les enfants Pellerin )

Mais bientôt, les héritiers de Xavier : Normand père [ Léandre Léopold né 5 mars 1855 ] et son fils Raymond [ né 23 août 1888 à Mervent, Remplacement I'm Munter to Course Course of September 1912. Let hamme is being et to grante foi, me laise que to reput tout la famille. If espice que s'es reputs tout la famille. If espice que s'in aura accordi la Ricampense france à les bour et liteles serviteurs à l'emis tennist tennist tout entire.

Inspose II Gentare Brosest, & la Jagrannier, france l'emplana Mement le 15 Jeannier 1923.

Domenfont Manastra.

Que Grosestet North Jeans J.

← 1922 signature de Bonenfant p. 831 marié en 1912 au Poiré/ Velluire avec Aglaée Julien, et petit-neveu de Xavier], se défont aussi de cette maison ainsi encore que des terres venant également de feu Charles Normand.

Ces biens sont vendus le 25 mars 1925, à Mr Léon *Honoré* Louis Bonenfant, propriétaire cultivateur [ né à Payré-sur-Vendée le 16 mai 1868 ], demeurant à la *Chauvière* commune de Mervent et à son épouse Mme *Mélanie* Jeanne Philomène Soullard [ née 25 mai 1866 à l'Orbrie ]. *Honoré* est un agriculteur aisé, membre éminent de la *Fabrique*.

D'ailleurs, il est présent lors de la réunion de vote pour le remplacement d'un membre du Conseil Curial : « Mr Louis Péquin, habitant la Vallée (voir bull. n°42, 43), est mort le 6 septembre 1922. Cet homme de bien et de grande foi, ne laisse que des regrets autour de lui. Le Conseil Curial s'associe à la peine et au deuil de toute la famille. Il espère que Dieu aura accordé la récompense promise à ses bons et fidèles serviteurs. Le Conseil Curial tout entier propose M. Gustave Brosset, de la Gageonnière, pour le remplacer. Mervent le 15 janvier 1923 » - signatures : Joseph Marais (curé de 1922 à 1927), Bonenfant, Grousset ; une semaine plus tard : « Séance du 21 janvier 1923 - Le Dimanche 21 janvier, le Conseil Curial s'est réuni au Presbytère à 3 heure et demi sous la présidence de M. le Curé. Après la prière d'usage, M. le Curé donne lecture des précédents rapports, et offre ses souhaits de bienvenue à M. Gustave Brosset . . » etc. . Le fils de Honoré, Aimé, a épousé le 20 septembre 1921, Eugénie Pellerin, la fille du meunier du Portail.

La "Maison Neuve" (en haut)

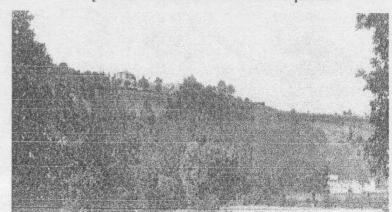


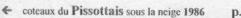
Les vendeurs sont au moment de la vente : Raymond Léandre Émilien Normand [ propriétaire cultivateur au Poiré ], et M. Normand Léandre Léopold, son père, propriétaire, demeurant à la « Ferme de la Pissotterie » [ au bourg de Mervent et vendeur conjointement avec son épouse Marie Célina Antoinette Carré, née 29 octobre 1862 à Fontenay ], qui s'étaient réservé l'usufruit des dits « biens immeubles faisant l'objet de la vente, de sorte que les immeubles présentement vendus appartiennent aujourd'hui pour la nue propriété à M. Raymond Normand et pour l'usufruit à M. et Mme Normand -Carré sus nommés », en vertu de l'acte passé en 1923. Vente : « Article premier - Une maison sise au Portail, dite la Maison Neuve [ ou « Maison du Haut » ], composée d'une chambre basse [ pièce au rez-de-chaussée ], chambre au-dessus, hangar, cuisine, écurie, toit à cochons, jardin et

pré, le tout d'un seul tenant contenant 54 ares 60, section D numéros 4, 5 et 668 bis touchant du nord et levant à la Forêt de l'État, du midi aux quaireux [cour] et du couchant à Mr Pellerin et à la rivière. Article deux - Un pré au même lieu nommé le Pré de Devant contenant 34 ares 10 centiares section D n° 10, touchant du nord à la Forêt de l'État, du levant à M. Gelot, buisson d'ici [buisson faisant partie du pré], du midi à la rivière et du couchant à M. Pellerin. Article trois - Un pré, sis au même lieu, nommé le Pré de la Pissotterie, contenant 30 ares 40 centiares, section D n° 73 [c'est le pré où se trouve le chemin de la Pissotterie qui permet de remonter au bourg], touchant du nord à la rivière etc. Article quatre - Une pièce de terre, nommée La Motte, contenant 5 ares 20 centiares section D n° 1, touchant de toutes parts à la rivière » [cet îlot deviendra l'île des Paillotes qui sera à

l'origine d'un long procès entre la municipalité et celui qui s'en prétendra propriétaire après la mise en eau du barrage. En effet, un merventais du bourg achète, sitôt après la création du barrage, cette parcelle de terre qui émerge au milieu de la nappe d'eau qui recouvre le *Portail*. Il a l'idée d'y installé un petit restaurant « île des Pirates » et loue des canoë - kayaks. Mais ses installations ne sont pas très en règle, quelque peu désordonnées et surtout elles dépareillent le paysage. On lui demande de démolir. L'affaire va durer plus de 20 ans et ce n'est qu'à son décès, après rachat par le Syndicat des Eaux, que l'îlot dit « La Motte » retrouve son aspect d'origine ].

Les coteaux du Pissottais avant le barrage





Quelques-uns de ces biens vendus venaient aussi, comme on l'a vu, de la succession de Charles Normand pour les avoir attribués quelques années plus tôt [en 1905] à son neveu Léopold et à ses enfants à venir : « Et par ce testament, moi Charles Normand, ait fait le legs ciaprès. Je donne aux enfants de Léandre Normand . . . » etc.

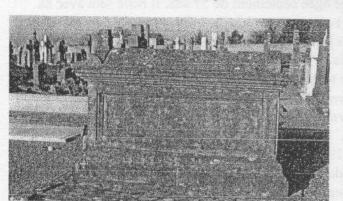
Toujours lors de cette même vente de 1925, est signalé l'ajout suivant : « Les

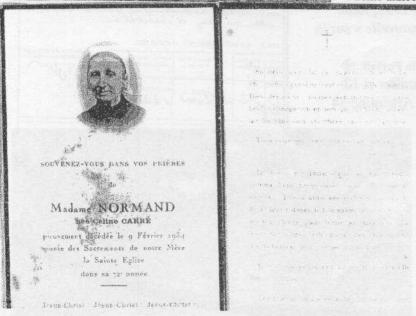
enfants de M. Léandre Normand, au décès de M. Charles Normand [leur grand-oncle décédé accidentellement en 1907] étaient : Mathilde, Raymond, Louis, Eugénie, Berthe, Émile, Georges, Jean, Marie Antoinette et une fille Jeanne, conçue lors du décès (sic) et née après - M. Louis Normand est décédé « Mort au Champs d'Honneur » le 27 août 1914, célibataire intestat, laissant pour lui succéder M. et Mme Normand - Carré, ses père et mère, héritiers réservataires pour moitié et ses neuf frères et sœurs héritiers ensemble pour l'autre moitié. - M. Émile Normand est également tombé « au Champs d'Honneur » le premier mai 1918, célibataire intestat, laissant pour lui succéder ses père et mère sus nommés héritiers pour moitié et ses huit frères et sœurs héritiers pour l'autre moitié, lesquels ont tous comparu à l'acte de donation [ 21 avril 1923 ], partage énoncé en tête de l'origine de propriété ». L'acte de vente dont il est question plus haut comporte quelques mentions de plus : « En outre la présente vente est faite et acceptée moyennant le prix de dix neuf mille francs [ 19.000 Francs ], sur lequel prix l'acquéreur a présentement et à la vue du notaire soussigné payé comptant aux vendeurs la somme de six mille francs quand aux treize mille francs de surplus ils seront payables en un paiement au 29 septembre 1925, sans intérêts jusque là, passée laquelle époque ils courraient de plein droit et au taux légal en cas de non paiement ».

Léandre Léopold Normand peut aussi être fier du reste de sa progéniture : tous sont très instruits comme Mathilde et Eugénie qui sont institutrices ( voir ce qu'ils sont devenus, bull. n° 42 la Vallée ). À quelques années

près, il aurait pu voir son plus jeune fils (Jean) devenir maire de la commune, le cinquième et dernier élu de la famille Normand à ce poste. Mais hélas, il décède trois ans plus tôt, le 27 juillet 1934, âgé de 80 ans; son épouse, minée par le chagrin, à la suite du décès de ses deux fils, l'avait précédée dans la tombe le 9 février 1934, âgée de 72 ans « Souvenez-vous dans vos prières de Madame Normand née Célina Carré » a été écrit sur son faire-part (ci-contre). Tous deux reposent dans le caveau de famille aux côtés de leurs fils: coté Sud est écrit : « Ici repose Célina Carré + le 9. 2. 1934 dans sa 72ème année et son époux Léandre Normand + le 27. 7. 1934 dans sa

80ème année ; coté Nord : « Ici reposent les corps de Jean Normand maire de Mervent + le 1. 12. 1899 à l'âge de 64 ans époux de Rose Neau (parents de Léandre ) et Melle Normand leur fille + le 16. 9. 1873 âgée de 14 ans, et Rose Neau + le 17.2. 1910 âgée de 76 ans épouse de Jean Normand » ; coté Ouest : « Souvenez-vous « A la mémoire de Normand Louis ( o 1889, 25 ans ) & Normand Emile (1895, 23 ans ) Morts pour la France les 26 août 1914 et 17 août 1918 Ils étaient bons fils et bons frères Priez pour eux ». Aujourd'hui, à leurs tours, leurs descendants peuvent être fiers de leurs ancêtres qui ont particulièrement œuvrés pour notre commune ( au passage, je remercie ceux qui m'ont permis de diffuser ces biographie ). C'était une famille emblématique et profondément attachée aux valeurs fondamentales et religieuses.





Portail (vers 1930)

p. 833

Presque tous les biens de cette grande famille Normand sont maintenant devenus la propriété des familles: Pellerin-Bonenfant.

Recensement de 1926 : René Pellerin [ père ], 58 ans, meunier, Marie Valentine Guillorit, 55 ans, son épouse et leur fille Argentine 24 ans, célibataire. René Pellerin [ fils ], 30 ans, est ouvrier meunier chez son père ; avec lui son épouse Ernestine Aimé 23 ans [ née 1903 à Xanton Chassenon ] et leur fils René 1 an.

Bonenfant Aimé, 28 ans, qui

est ouvrier meunier et gendre du père Pellerin, est aussi installé au Portail avec son épouse Eugénie qui lui a donné : Jacqueline [ née en 1922 et qui sera religieuse ], Louis [ né en 1925, aujourd'hui décédé, et qui m'a fourni de précieux renseignements ; ce bulletin, sur le Portail qu'il a tant aimé, est dédié à sa mémoire et à sa famille ].

Et encore au Portail : Félix Boutet, 43 ans [ né 1883 St Pierre le Vieux ], scieur à la machine, à son compte, son épouse Valérie 32 ans et leurs enfants : Marguerite, 14 ans [ née 1912 à Fontenay ] écolière, Germaine 13 ans [ née 1913 à Fontenay ], écolière, Roger, 11 ans [ né 1915 St Michel-le-Clouc ], Paulette, 2 ans. Félix Boutet coupait, entre autre, le bois nécessaire à alimenter la machine à vapeur du moulin.

En 1926, on peut lire sur l'« Extrait de la Matrice Cadastrale » et inscrit au folio n° 242, « Mr René Pellerin-Guillorit, père, profession de minotier demeurant au Portail, possède en : D5 la « Maison du Grand Jardin » imposée 100 francs, D6 le moulin du Portail imposé 1260 francs, plus une partie encore de D5 dite maison cour et bâtiments, en D6 le « sol de moulin », en D7 la chaussée et plusieurs parcelles : D 2, 3, 8, 9 et de l'autre coté de la rivière : en D 45 le chemin du Pâtis, 47 le Pâtis de la Côtière et 48 le Pâtis. Peu de temps après, le 6 mars 1928, son épouse Valentine Guillorit, décède âgée seulement de 57 ans. Il reste seul avec sa fille Argentine, toujours célibataire [ qui décèdera à l'Hôpital de Fontenay en 1986 ]. En 1926, le moulin fonctionnait avec la machine à vapeur, la « Locomobile » [ alimentée au bois ] qui faisait tourner une turbine horizontale. En 1930, inutile, la haute cheminée du moulin a été abattue. Puis la force motrice a été remplacé par le « moteur à gaz pauvre » [ gazogène ]. C'est une nouveauté, ainsi que le téléphone installé la même année. Toujours dans cette période, à son tour, le moulin est ré-haussé, rallongé [ vers 1930 ] et reçoit un toit en ardoises.

Au recensement de 1931 : il n'y a plus au Portail que trois familles. Les Pellerin, père et fils, et les Bonenfant. Chez ce dernier, un autre enfant est né : Madeleine [ née en 1930, aujourd'hui décédée ; elle épousera André Royer. Sa descendance est toujours à Mervent ]. À ce moment-là, le père Pellerin, veuf, qui a 63 ans, est dit sans profession. Le 9 octobre 1932, René Pellerin fait la déclaration d'une « Construction nouvelle » sur la parcelle D5 appelée le Grand Jardin.

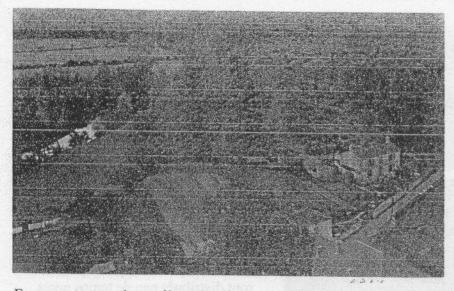
Déclaration de re-construction du Portail

Au recensement de 1936 : il y a quatre familles et 12 personnes: René Pellerin, père, 68 ans et sa fille Argentine 34

ans. René Pellerin, fils, 40 ans, meunier, son épouse Ernestine et leur fils René, 11 ans, qui est un enfant surprotégé par sa mère. Il est de notoriété que son père est très dur.

Bonenfant Aimé, 38 ans, aussi meunier, son épouse Eugénie Pellerin et leurs trois enfants. Ils demeurent dans la « Maison du moulin ». Bonenfant Honoré, 68 ans, et père de Aimé, s'est installé avec son épouse Mélanie dans la « Maison Neuve » ( ou « Maison du haut » ). Honoré est dit sans profession.

DECLARATION du \_ 2 8 HALL 1938 ix des reconstruction totale dedes travaux del



← la « Maison Neuve »

Et le 28 août 1938, René
Pellerin, père, fait la déclaration de la « Reconstruction totale de sa maison d'habitation », parcelle portant alors le n° D42. Dans ces années-là, le moulin était renommé pour sa propreté. À l'entrée, une grande quantité de chaussons de feutre attendaient les clients. On devait obligatoirement se déchausser et les enfiler.

Un grand malheur frappe à nouveau notre pays. Après avoir perdu la guerre, déclarée en août 1939, la

France est occupée par l'armée allemande. C'est le temps des restrictions, des réquisitions, le temps des travailleurs STO et hélas des prisonniers de guerre.

Si je relate ce qui suit, c'est pour informer les nouvelles générations des conditions de vie de cette époque et de mieux faire comprendre la mauvaise postures des élus locaux d'alors: L'autorité d'occupation fait publier le 19 juin 1940, un avis (ci-dessous, un extrait): I 1 L'armée allemande garantit aux habitants pleine sécurité personnelle et sauvegarde de leurs biens. Ceux qui se comportent paisiblement et tranquillement n'ont rien à craindre. 2 Les citoyens qui se sont réfugiés ont à regagner immédiatement leurs domiciles . . . 3 On exprime le désir que la population aura la pondération et le bon sens de s'abstenir de tout acte irréfléchi, de toute initiative de sabotage, de vol, de pillage . . . 4 Tous les ordres des autorités allemandes devront être exécutés le plus strictement. L'armée allemande le regretterait fort, à la suite d'actes hostiles commis par des civils isolés elle se voyait contrainte de prendre des mesures de représailles les plus sévères contre la population . . etc. . . II - Seront passibles du Conseil de guerre les faits suivants : 1 Tout endommagement et toute appropriation contraire aux lois d'objets militaires et d'objets de prise, .etc. 2 Toute assistance prêtée à des militaires non-allemands se trouvant dans les territoires occupés. 3 Toute aide à des civils qui essayent de s'enfuir vers les territoires non-occupés. 4 Toute transmission de nouvelles à des nersonnes ou à des autorités se trouvant en debore des

personnes ou à des autorités se trouvant en dehors des territoires occupés et ceci aux dépens de l'armée allemande et du Reich. 5 Tout rapport avec des prisonniers, surtout l'aide concernant les tentatives de fuite. 6 Toute offense à l'armée allemande et à ses chefs. 7 Les attroupements en rue, la distribution de tracts, l'organisation d'assemblées qui n'auront pas été approuvées au préalable par le commandant allemand. 8 Toute provocation au chômage volontaire, tout refus de travail prémédité, toute grève . . . 9 Le pillage . . . de tout genre ainsi que l'appropriation des biens appartenant à des citoyens réfugiés. 10 Le colportage de nouvelles radiodiffusées anti-allemande ainsi que l'écoute d'émissions de poste de T.S.F. non allemande . . .

# Aux habitants

des territoires occupés!

Pour les régions occupées par les troupes allemandes le décret suivant entre immédiatement en vigueur :

— 1) L'occofe allomatice parasité aux une référer récussité personnelle et aux une l'occommend à l'occommend à l'occommend de l'occommend

for all one got as and althought and ease thereintened form the intention of health attending you then to live the persons down make down to be a to be an

On experience to other once as popular, seek to be offerful of the fine of a course of even to other the course of the course the fact that the course of the course the fact that the course of the course of the course the fact that the course of the course of the course the course of the c Of those annistance public à des satisfaires apprehenses se finance; des les les terminants communés de la communitation de la

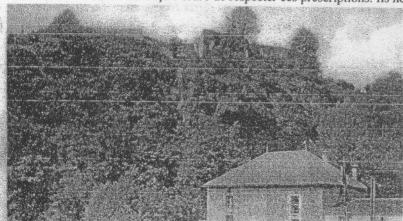
2) Tours of his like and a pure extract deearlist care as excitoures sommerspeed if leads transmission de consider à des presument nois des abbunifs se transmit en abbins des fermitaires empres at long sum détant des constitues empres at long sum détant de la mode allemente et en Beach.

At fact export acre to prisonary, surtest ladde concrement in tentative or fails involve or tenues ritiles, promisely to absorbe on ...

If there is a north allowed at 2) Leid qui contragiental à morte or describtes escribence en parelester c'ainra à feu, le munificat de tout gence or extradir à from ou françaire madicié de greco, sera passolle de la gelie de mortico de la pende de fenors, a force, doct enco, moiss graces feun gelie de palace, la Ce deriet de tregglique pas a son 11 Ce deriet de tregglique pas a son.

4) Les boulet de chaise revront ette envirez es indépises t le nom, le profécion es le damitole du proprétaire, su conspiración respensable su form — s'il ly en a pax — su communication du ren-

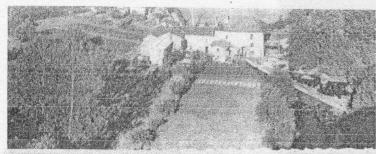
III - 1 Toutes les armes à feu et toutes sortes de munitions : grenades à mains, explosifs . . . tout poste émetteur T.S.F. même amateur . . . 2 Celui qui se trouvera en possession des choses citées sera passible de la peine de mort ou de la peine de travaux forcés, dans des cas moins graves d'une peine de prison . . . 3 Ce décret ne s'applique pas à des armes-souvenirs hors d'usage. 4 Les armes de chasse devront être remises en indiquant le nom, la profession et le domicile du propriétaire. . . 5 Celui qui dans les territoires occupées se laissera entraîner à des actes de violence contre l'armée allemande ou contre des membres de cette armée, sera puni de la peine de mort. IV - 1 Les vivres et articles d'usage courant ne pourront être vendus ni achetés au-delà de quantités normales. 2 L'accaparement, c'est-à-dire l'achat excessif de provisions est défendu. 3 Les soldats allemands ainsi que les ressortissants du Reich ont reçu l'ordre de respecter ces prescriptions. Ils ne pourront acheter que ce qui permet de couvrir leurs

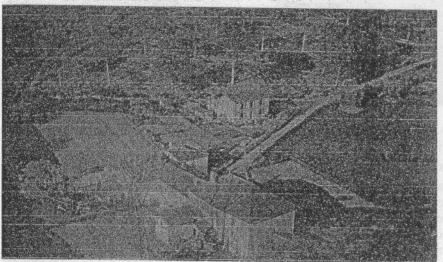


besoins immédiats et contre paiement au comptant. 4 Toute augmentation des prix et des rémunérations au delà du niveau du jour de l'occupation est défendue. 5 Le taux du change est fixé comme suit : Un franc = 0. 05 Reichsmark.

Portail (vu du château)

Très vite, cet ordre est affiché dans les mairies et les maires relancent parfois les détendeurs d'armes afin qu'ils les rendent; le couvre-feu, est fixé de 21 heures à 6 heures du matin et cet avis stipule également qu'il est interdit de sortir sans papiers. De plus, il est défendu de





Portail (vers 1944) suivre les enterrements avec des drapeaux français ainsi que de célébrer la fête de l'Armistice du 11 Novembre. Il était difficile pour les maires de se soustraire à cette première injonction des ordres allemands que les commandants du Reich étaient chargés de faire

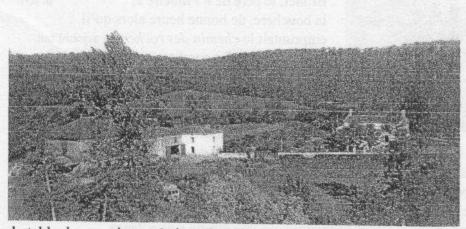
respectés.

Le rationnement et les réquisitions accablent la population qui perçoit des tickets (Le mark allemand vaut 20 francs français. ). Les cartes de ravitaillement et les tickets sont distribués peu de temps après l'arrivée des Allemands; celles-ci comptent 8 catégories : E, enfants de moins de 3 ans - J 1, enfants de 3 à 6 ans - J 2, de 6 à 13 ans - J 3, de 13 à 21 ans - A, consommateur ordinaire de 21 à 70 ans - T, travailleurs de force ( carte donnant droit à des suppléments de pain, de viande et de vin ) -

C, travailleurs agricoles - V, vieillards de plus de 70 ans. Ces cartes instaurées en 1940 pour le pain, le sucre et les pâtes alimentaires, s'étendent bientôt à la quasi totalité des produits alimentaires, aux vêtements, chaussures, tabac et resteront en vigueur jusqu'en . . . 1949. Bientôt, le manque engendre d'inévitables mécontentements et surtout des tricheries : on coupe d'eau le vin et le lait vendu, la farine aussi est quelque peu allongée par un autre céréale de moins bonne qualité! La situation se dégrade et pour compléter les rations, on usent bientôt de nouveaux expédients tels le jardinage intensif et la mise en culture de la moindre parcelle. C'est le temps du troc, du « système d. . . » et du marché noir qui se développe très vite. Pendant cette guerre et l'occupation, le Portail n'a pas échappé aux vicissitudes de cette période, pas plus d'ailleurs que le reste de la commune. Une affaire pourtant tenue secrète fit très vite le tour du village : « Le Moulin du Portail dévalisé » [ histoire confiée par M. Léon Chaigneau, aujourd'hui décédé ]. Voici les faits : « Tous ceux qui ont vécu pendant la dernière guerre et qui ont connu les restrictions de toutes natures, et en particulier « le pain » en ont gardé un souvenir qui ne s'oubliera pas. L'occupant allemand ayant plein pouvoir sur le ravitaillement, faisait agir les fonctionnaires français qui en avaient la charge avec beaucoup de sévérité. Cependant, il y avait des « fuites » dans les campagnes sur les lieux de production ou le contrôle était parfois difficile, et certaines pratiques indirectement tolérées. Quand je suis rentré au village en août 1944, après mon séjour d'un an à Cognac dans la clandestinité et après mon évasion d'Allemagne, j'ai eu vite compris que les Vendéens ne s'étaient pas trop mal débrouillés vis à vis de l'occupant. Un soir d'août 1944, j'étais de retour depuis 4 ou 5 jours, le garde champêtre Bouillaud [ Albert ] vint chez mon père pour lui demander de fournir 4 ou 5 ouvriers pour le lendemain matin à 5 heures au moulin du Portail pour dévaliser 30 sacs de farine, et les conduire chez Chabot le boulanger avec les deux chevaux à Amiot [Roger] qui



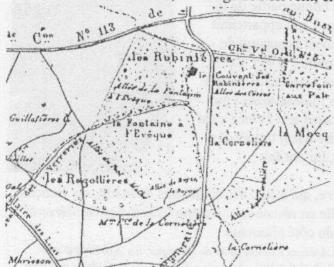
devait faire deux tours, avec le maire [ Jean Normand dernier élu de cette longue lignée ] en tête du cortège. À 7 heures tout était terminé, et le maire (pour la bonne forme) a téléphoné à la gendarmerie de Fontenay, que le moulin du Portail venait d'être dévalisé. Lorsque les gendarmes sont arrivés au bourg à bicyclette, ils ont trouvé au café « Gaspard Gelot » [ n° 22 rue de la Vallée ] face à la boulangerie, toute l'équipe dont le maire, avec bouteilles sur la table et paquets de tabac (le tout considéré comme rare) et nos deux gendarmes, après avoir été bien



soignés, sont repartis à Fontenay avec chacun un pain dans leur sacoche ». Une chose était bien connue aussi. Pendant la guerre, jamais un meunier et, pas plus d'ailleurs qu'un boulanger, n'a manqué de pain bien placé qu'il était pour avoir de la farine. Ce qui faisait réellement le plus jaser, c'est qu'au moment de Pâques, là où l'on faisait la fameuse galette appelée « brioche ou gâche », tout le monde savait que

la table du meunier en était toujours abondamment garnie. Cela alimentait les ragots colportés par les mauvaises langues qui disaient d'ailleurs aussi que le meunier du *Portail*, alors, coupait sa farine avec du plâtre. On imagine mal la cuisson du pain faite avec ce mélange.

« Bon an mal an », le village de Mervent, en dehors des restrictions et quelques autres contraintes



pénibles, ne vit pas trop mal cette période et l'exploit cidessus n'aurait certainement pas été réalisé quelques jours plus tard car les choses, dans notre commune, vont se gâter. En effet, un maquis s'était constitué en *Haute Forêt*, près la maison forestière de la *Cornelière*. Il va être dénoncé. Dès les premières lueurs de l'aube, le 17 août 1944, les forces allemandes cantonnées à Fontenay encerclent non seulement la forêt mais aussi certains point stratégiques du bourg de Mervent dont : le *Portail*.

### Carte du lieu-dit La Cornelière

Du haut des rochers du château, les allemands se sont postés et surveillent toute la vallée de *Pruneau*, du moulin du *Portail* et jusqu'au *Pont Neuf* de la *Vallée*. D'autres sont descendus même dans le hameau du

Portail et ont fouillés la maison du meunier, du rez-de-chaussée au deuxième étage et même au grenier. Le fils du meunier, Louis Bonenfant, qui avait alors à peine vingt ans était occupé, ce matin-là, à charger du bois dans une charrette dans le bas *du Pissottais*. En ramassant son bois, il faisait du bruit naturellement, ce qui attira l'attention des Allemands qui faisaient le gué, là-haut sur les rochers et qui tirèrent alors à la mitraillette, dans sa direction. Avec calme ou inconscience, le jeune Louis a dételé son cheval et le prenant par la bride, a traversé naturellement la rivière puis il est rentré à sa maison située, un peu après le moulin.

Sur le coté du *chemin du Portail*, en forêt, donc sur la rive gauche de la rivière, se trouvaient aussi quelques ouvriers forestiers dont « *Camisole* » [Louis Arnaud] qui faisaient du bois et ils se sont très vite mis à l'abri sous le hangar du *Portail* pour éviter les balles; ils y sont demeurer longtemps et ne purent rentrer chez eux que lorsque les Allemands furent partis.

Portail rocher du château

D'autres soldats allemands, armés de mitraillettes également étaient postés en haut du *chemin du Pissottais*, pour intercepter toute fuite possible de maquisards éventuellement cachés au *Portail* tandis que d'autres, de là, ont suivi le chemin qui va du *Portail* à *Pruneau* passant à la *Fosse aux Merles* puis ils sont remontés le long du *Ruisseau des Verries*. Un peu plus haut, pas très loin du *gué de la Levrette*, ils ont ramassé Henri Dutaud qui faisait des fagots, en sabots, et surtout sans papier ; effrayé, le pauvre homme a été ramené à la Mairie. Au bout de la *rue de la Chalandrie*, juste après le *Grand Logis* et en haut du *chemin de Pruneau*, ils y en avaient encore qui surveillaient cet accès et le plateau forestier qui s'étendaient devant eux à perte de vue. Baptiste





Brunet, le père de « Paulette », la bouchère, de bonne heure alors qu'il empruntait le chemin des rochers [ aujourd'hui, rue des Douves | fut aussi arrêter là. Ils lui demandèrent où il allait. Il leur fit voir ses vaches qui paissaient paisiblement dans les pâtures de Pruneau : « Allez, Allez, partez! » lui firent-ils comprendre. Ainsi encore, Jean

Normand, le maire de la commune, qui s'occupait lui aussi de ses bêtes à la ferme du Pissottais, fut très sérieusement interrogé, baïonnette sous la gorge : « Maquis ! Maquis ! ». Les Allemands pensaient qu'en tant que maire, il détenait des informations sur le

maquis. Une bonne partie de la journée, pour l'empêcher de sortir du bourg, il eut sur son dos en permanence un allemand et dut faire le pansage de ses bêtes et autres besognes sous une étroite surveillance.

#### Jean Normand soldat

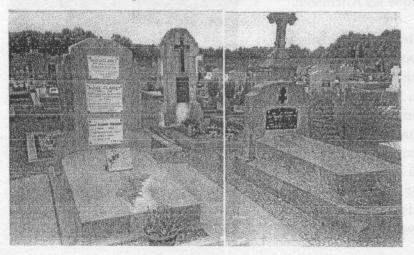
Derrière, chez « Paulette » la bouchère [ n° 20, rue des Juis ], il y avait également des soldats allemands qui avaient emprunté une petite ruelle qui conduisait dans une vigne et ils demeurèrent cachés là, une bonne partie de la journée. Dans le champ à côté de l'abattoir [ n° 21 route du Lac ], qui appartenait aussi au boucher Louis Normand, l'époux de Paulette, il y avait beaucoup de soldats qui étaient installés et surveillaient la montée de la route [ D 99 ]. Ce matin là, Louis avait demandé au « Prince » [ René Arnaud des Loges, qui lui donnait de temps à autre des coups de mains ] d'aller lui mener des taures [ jeunes vaches ] qui avaient été vendues à un boucher de Fontenay. Très tôt, lorsque le « Prince » est arrivé à l'entrée du bourg, près de la Chapelle, pour se rendre à son travail, il y avait aussi un barrage de soldats allemands, qui menaçants, lui ont fait comprendre de rentrer chez lui.



Au cours de cette attaque du Maquis de la Cornelière, qui a lieu dès six heures du matin, six français vont être abattus dont deux jeunes merventais entrés la veille en résistance : Gaston Clairet des Ouillères et Nénesse Dieumgard du moulin de Sauvaget. Peu de morts du côté allemand.

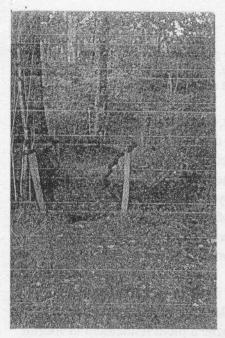
De plus : « Quelqu'un a parlé. C'est sûr. Dans l'espoir des Anciens Combattants de l'époque, il s'agit bien d'une dénonciation. Le compte rendu en date du 17 août 1944 du quartier général F.T.P.F. dit ceci : « le camp de la forêt de Mervent est attaqué par trois cent allemands très fortement armés. Nos hommes non équipés se replient en bon ordre, protégés par une couverture de trente F.T.P.F., armés de façon incomplète et que commande le lieutenant Baudry . . . Résultat : 44 Allemands tués (!), six officiers blessés, dont cinq très grièvement. Nous déplorons la perte de cinq F.T.P.F. et d'un cultivateur venu avertir de l'attaque ennemi. Un car d'Allemands est appelé en renfort de Saint-Gilles-sur-Vie. Les milices patriotiques de la Roche-sur-Yon tendent un câble entre les rails anti-chars, à l'entrée de la ville. Le car s'empale sur les rails et ne peut monter à Mervent » (Coupure de presse O. France 17 août 1984). Hélas, ce récit de presse [très postérieur au drame], concernant l'attaque du maquis de la Cornelière, est émaillé d'invraisemblances pour ne pas dire de mensonges. Je ne comprends pas, d'ailleurs, que les anciens combattants [protagonistes] aient pu laisser écrire et diffuser, en 1984 cet article, sans demander aucune rectification.

Revenons à cette journée de l'attaque : dans la fin de la soirée, le garde forestier, le maire et quelques autres tentent de retrouver des cadavres que Jean Normand, le maire, déclare ne pas connaître pour certains d'entre eux. Pourquoi ? Tombes Gaston Clairet et Nénesse Dieumegard



Quelques actes de décès sont faits : le nom d'un des défunts est porté sur l'acte et on remarque que son statut de maquisard est reconnu: « volontaire F.F.I. », peut-on lire. Deux actes simultanés seront faits d'ailleurs pour le même « individu » ce qui prouvent qu'il règne une grande confusion dans l'esprit des élus locaux qui n'ignoraient point la présence de ce maquis. Mais les deux gars de Mervent ne sont pas rentrés chez eux et il apparaît, bientôt certain, qu'ils font partie du nombre des tués. Quelques temps après, leurs corps sont enfin découverts et naturellement





En forêt, lieu de l'attaque du Maquis de la Cornelière en état de décomposition fort avancé ; ils seront alors « enterrés anonymes à Mervent ». La rumeur disait, alors, que l'abandon de ces deux corps était volontaire et que les autorités : le maire, le secrétaire de mairie [ Mr Brossard ] et le garde forestier de la Cornelière [ Mr Trillaud ] étaient pleinement au courant de leur disparition et du lieu où ils gisaient. Ont-ils eu peur de représailles ?

La maman de Gaston Clairet, Lucie, pour faire son deuil [ pour employer les expressions d'aujourd'hui ], n'hésite pas à réclamer avec véhémence la vérité sur les faits et les crie : « Chers Gaston et Nénesse, quel crime aviez-vous donc commis pour qu'on vous fasse un sort si cruel ? Laissés à la pâture des bêtes, volés de vos montres et des objets que vous aviez emportés, pourquoi y a-t-il eu ces erreurs volontaires d'identité, pourquoi la gendarmerie après le départ des Allemands, [ ils ont quitté Fontenay-le-Comte dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944 ; ce fut l'ère des vengeances, des violences et des crimes ] a-t-elle continué de garder le silence et de cacher votre identité; Et plusieurs Merventais connaissaient votre identité, [ trois

personnes]: « le maire, le secrétaire de mairie Mr Brossard et le garde-forestier Mr Trillaud » ; ils seront lourdement vilipendés et blâmés dans cette affaire. Quelques années plus tard, Lucie Clairet clame encore : « Cher Gaston et Nénesse, assez de mensonges ont été proférés sur vos cadavres, c'est pour nous un impérieux devoir de rétablir la vérité. Nous nous promettons de chercher encore jusqu'à ce que nous trouvions la raison de la conduite odieuse qu'on a eue envers vous ».

Dans cette affaire, la position du maire, Jean Normand, que les mauvaises langues surnommaient le « maire de Vichy » ( ainsi que d'autres maires dans d'autres communes ), fut au centre d'une grande polémique. La situation n'était pas facile à ce moment-là : se mettre en résistance ou obéir aux ordres comme celui affiché dans les mairies (ci-contre) « Avis - la population est informée que pour chaque soldat allemand qui sera tué, 50 hommes seront fusillés sur la place de la Mairie ».

La population est informée que pour chaque soldat allemand qui sera tué, 50 HOMMES SERONT FUSILLES sur la Place de la Mairie.

L'attitude de Jean Normand, fut très controversée [ ainsi que celle du garde-forestier Mr Trillaud ]. Ont-ils craint des représailles comme celles qui eurent lieu, peu de temps avant ce fait, à Oradour-sur-Glane ? À sa charge, on peut surtout lui reprocher de ne s'être jamais expliquer par la suite sur son comportement lors de cette affaire-là. En ce temps-là, les rancœurs étaient tenaces et un grand nombre de merventais, qui allèrent jusqu'à le traiter de « pétochard », lui en ont voulu puis ils tentèrent d'oublier très vite ces tristes moments.

Après la Libération, la vie rurale, tranquille, reprit son cours et bientôt les festivités, les bals réapparurent ; également, sitôt après la guerre, sera alors lancé la « Fête des Cors de Chasse » qui se déroulait



dans le Pré des Vergnaies proche du vieux pont de la Vallée [voir bull. nº 43]. Le Vieux Pont derrière le Pré des Vergnaies

Au recensement de 1946 au Portail: 4 feux, 10 personnes.

René Pellerin, père, 78 ans [ qui décède quelques temps après ] et sa fille Argentine 44 ans.

René Pellerin, fils, 50 ans, qui est toujours meunier [ il a perdu son épouse Ernestine depuis peu ], est avec son fils René, 21 ans et qui est également meunier [ René Ernest Aimé né 17 février 1925 ; après la disparition du moulin lors de la mise en eau du barrage, ayant été très bien indemnisé, il se fait construire une maison dans le bourg près du

cimetière au n° 6 chemin du Chêne-Tord dans laquelle il s'installe avec sa belle-mère, Émilie Belaud, la seconde femme de son père. Désormais il vivra de ses rentes. Il se marie tardivement à Fontenay le 16 décembre 1983 avec Chun-Chen Tong et il décède brutalement à Lourdes en 1991 ]. René Pellerin, fils, était un peu bizarre, taciturne, peu expansif.

Bonenfant Aimé, 48 ans, aussi meunier, est avec son épouse Eugénie Pellerin et leurs trois enfants.



vers 1945-48 p. 839 ( de gauche à droite : René Pellerin, grandpère, René fils, Louis Bonenfant petit-fils à coté de sa mère Eugénie et un employé )

Bonenfant Mélanie, qui a 76 ans, est veuve. Son époux Honoré est décédé. Elle décède également quelques temps après. Sa petite fille Madeleine et son époux André Royer s'installeront dans la « Maison du haut » ou « Maison neuve » qui avait acheté à la famille Normand par son grand-père.

L'année suivante, le diesel est installé au moulin puis l'électricité en 1948. Le moulin tourne à plein rendement et fournit

notamment la farine à la biscuiterie Cantreau [ toujours en activité à Fontenay ], aux boulangeries de Fontenay, Mervent, Nieul/l'Autize, St-Martin de Fraigneau, Vouvant . . .

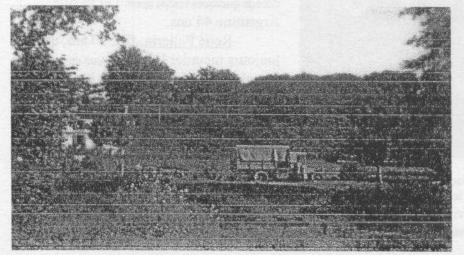
Le fils d'Eugénie Pellerin, Louis Bonenfant, se marie le 30 août 1949 avec une jeune fille d'Antigny, Renée Hucteau. Louis s'installe dans sa belle-famille au Bas-Breuil où il est cultivateur. Il abandonne son métier de meunier. Il ne reste plus au moulin que son père Aimé, son oncle René Pellerin et son cousin René. Eugénie [ née 1899 ], sa mère, décède prématurément le 18 octobre de la même année âgée seulement de 50 ans.

Mais hélas, à ce moment-là aussi, il reste peu de temps au moulin du *Portail* à fonctionner. Quelques années plus tard, une rumeur circule. On va construire un barrage près de *Saint-Luc*. Mais, il y a si longtemps que l'on a déjà évoqué ce projet que l'on n'y croit plus vraiment.

chaussée et personnages vers 1945 →
Ce dessein avait été évoqué, disait-on, en
1878 et il avait donné lieu, à l'époque, à une
réunion du Conseil Municipal qui devait en
débattre. Le Conseil s'y oppose : « Considérant
que ce projet venant à être réalisé causerait un

grand tort à la commune . . . Le Conseil est d'avis [ à la rigueur ] que le dit barrage soit établi, moyennant que l'État paie la valeur de toutes les propriétés riveraines inondées par la rivière . . . ». Finalement, le projet est abandonné. Dans les décennies qui vont suivre, René Pellerin, le meunier du Portail, qui ne croit guère sans doute à la possibilité d'une telle réalisation, rachète donc le moulin, les bâtiments et quasiment toutes les terres du hameau du Portail.

Pourtant, bientôt, la menace se précise puisque en 1942-43, un ingénieur en chef du Génie Rural, Haut

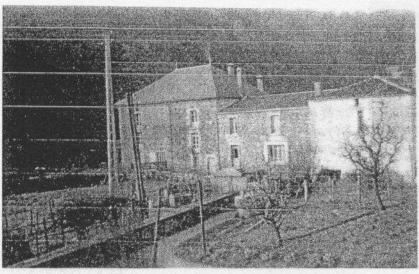


Commissaire aux travaux d'équipement, dresse le plan d'aménagement des collines du Poitou en vue d'installer deux barrages : à Mervent et à Chantonnay. Mais cette investigation ne fut pas connue, alors, par les gens de la commune (voir bull. n° 24 le Barrage).

camion du moulin

Au <u>recensement de 1954</u>, à la veille de la mise en eau de la vallée, il reste au *Portail*: René Pellerin, 58 ans, seul meunier qui travaille encore au moulin.





Patril -

moulin du Portail refait

Peut-on en déduire que l'activité du moulin à baisser puisqu'il n'y a plus qu'un seul meunier au lieu de quatre quelques années plus tôt. À ce moment-là, son fils n'est pas recensé au moulin. Le père Pellerin, veuf de sa première épouse, s'était remarié en 1947 avec Émilie Belaud, de Bourneau [qui est alors âgée de 48 ans ]. Au *Portail*, pourtant, il y a toujours Aimé Bonenfant, qui est veuf et qui est dit sans profession. Hélas, suite à une attaque cérébrale, il est demeuré paralytique. Avec Aimé Bonenfant, il y a sa fille Madeleine 24 ans et son époux André

p. 840

Royer, ouvrier forestier, ainsi que Argentine Pellerin, 52 ans, la sœur de sa femme, qui est demeurée célibataire. Cela fait maintenant peu de monde dans ce hameau : 2 feux, 6 personnes.

Peu d'années avant 1954, date du début de la réalisation des ouvrages du barrage, tous les riverains des cours d'eau de Mervent avaient été averti de cette construction dont : René Pellerin, minotier au moulin du *Portail* qui, d'ailleurs sous peu, décède le 9 décembre 1954 âgé seulement de 58 ans. Les propriétaires des terres riveraines, des bâtiments, vont être expropriés et indemnisés ; ceux dont le village est considéré à l'abandon ne seront payés qu'à la moitié à peine de la valeur réelle de leurs biens. Ils récupèrent ou vendent

tout ce qui peut l'être : des poutres, des tuiles, des pierres, des ouvertures. Le *Portail* effectue ses presque dernières moutures et livraisons. Les derniers occupants vont devoir déménager et s'installer loin de la rivière et des lieux qui souvent ont abrité leur enfance, leur jeunesse, leur famille, leur vie. En octobre 1956, le barrage est terminé, c'est la première mise en eau et petit à petit un grand lac artificiel se forme au creux de la forêt. Cent dix hectares sont alors sous l'eau.

vallée du Portail à Pruneau en 1986 👈

On imagine le choc qu'avait dû causé, à

René Pellerin [ et à quelques autres ], cette décision de la réalisation d'un barrage à Mervent. Ce moulin, ces bâtiments et ces terres achetées au prix fort par son père et lui, seront anéantis à jamais. Il ne verra pas le début de cette construction du barrage [ voir Bull. n° 24 ] dont la première pierre fut posée le 14 mai 1955. Il ne verra pas non plus heureusement la destruction totale de sa maison car, en décembre 1956, le barrage est vidé pour vérification et alors toutes les maisons de la vallée sont dynamitées sauf celle de Gourdin. Pourquoi ?

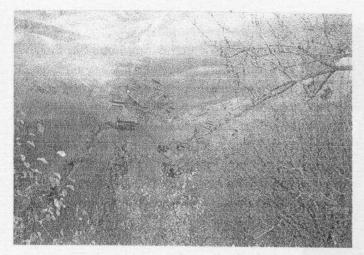
Aimé Bonenfant, le dernier meunier qui a travaillé au *Portail* avec son beau-frère René Pellerin, décède lui aussi à son tour, le 17 juin 1956, âgé lui aussi de seulement 58 ans. Mais, il est vrai qu'il était déjà bien malade et atteint de paralysie depuis quelques années.

Fin janvier début février 1957, c'est la deuxième mise en eau. Il ne reste à nouveau plus rien de



l'ancienne et étroite vallée, de la rivière avec ses nénuphars qui par-ci, par-là, émaillaient son « eau si belle et son onde toujours pure », comme le disait si justement le poète [ Impressions d'un pêcheur à la ligne ]. On n'y voyait plus, non plus, voltiger les fines libellules et sur ses rives on n'y apercevait plus les iris d'eaux qui, peu de temps avant, dressaient fièrement leurs têtes jaunes. Tout n'était bientôt plus que souvenir mêlé de regrets devant cet immense retenue d'eau qui submerge alors la vallée engloutie.

← 1986 vestiges de la chaussée du Portail



Ces regrets vont hantés certains de ces anciens habitants ainsi jusqu'à la fin de leur vie : « Je ne veux pas revoir tout çà [ disait un ancien merventais ] et mon père n'a jamais pu concevoir la perte de tout ce que lui et sa famille avaient acquis. La construction de ce barrage a assombri les dernières années de sa vie. Pour moi, j'ai l'impression qu'on ma volé mon passé! Je ne retournerai jamais là-bas, c'est un vrai « crèvecœur » et il n'est jamais retourné dans son village de Doreau.

D'autres nostalgiques, encore, qui ont du mal à accepter ce nouveau Mervent, reviennent en

pèlerinage à chaque vidange. Ils rêvent du temps où : « la rivière serpentait, alors lente et heureuse, et que bordaient des têtards aux branches amputées . . . » et, continue d'évoquer un autre rêveur, : « Les choses ont changé, on a tout oublié. Par l'énorme marée le « pays » a sombré. Surtout ne laissez pas mourir notre passé

cela que je vous ai consacré, depuis quelques années, ces historiques sur les moulins de notre vallée. Et pourtant, il ne faut pas vivre seulement avec le passé mais moi même, comme d'autres merventais, nous ne l'oublierons jamais. Tous les dix ans, en effet, le barrage est vidé [voir bull. nº 43]. Les deux cours d'eau, la Vendée et la Mère, qui parcourent notre commune, retrouvent leurs anciens lits, leurs méandres. Mais c'est un paysage dévasté, horrible, méconnaissable, à l'aspect « lunaire » qui réapparaît et, par d'autres endroits, c'est à présent un chaos, un cataclysme impressionnant.

Coupure de Presse 4-5 octobre 1986 ->

Au Portail, la jetée montre son déversoir presque intact et une meule repose là depuis 1956. Plus loin, on aperçoit encore les vestiges du carrelage de la « Maison Neuve ». Chaque vidange fait l'objet d'un article de presse. Trente ans après, le 4-5 octobre 1986, une coupure de presse du Journal Ouest-France, relate « Louis Bonenfant : son moulin a été dynamité » et encore : « Le hameau du Portail était l'un des plus important de la vallée. Six familles y vivaient. Il était situé près des Paillottes actuelles [ aujourd'hui, en 2008, elles ont bien heureusement disparues ]. En 1956, les maisons ont été rasées. Ne reste plus que des

#### Louis Bonenfant : son moulin a été dynamité

\*Co n'est pas parte que le tempe passes qu'en noibhe. J'al véc à la-bas poeça'à l'alge de 24 ens. C'est la mellifeure partie de me vinc. Il y a des acurenns qui restent, » Dans la macco de commenta, some La Chitogra-risie et la Lope-Tosperaisse, cous accommenta anno de l'accommenta de

A Asiant 1955, deers to validate possesses the conversation of the compares, did not seen the compares, did not seen the conversation of the conve

Un hameau famillai
Cétal la Mère qui alma-run
brant l'herer la roue à subes
empluses en 1526 par une cer-

been houtennasi. En prijone dasse uit de geschreise en encaprile littige formalt gräce 3 unes loographie formalt gräce 3 unes loographie formalt gräce 3 unes loographie formalt gräce some des formalts an privilege formalt au privilege formalt par grace formalt par grace formalt gra

Tol. Too Incustrations destined a strong-time of the missing particular trades used in the missing particular trades used in the missing particular trades used in the missing particular trades and trades for missing other trades and trades for missing the missing trades and trades and trades for missing trades and tra

t attaire familiale fonctionspail the bars, mels ne souvail fourier or engle? A true, a te moulin a marché à plein jusqu'en, 1956, il marché à plein jusqu'en, 1956, il tresu, jes boulengeries de Fouriesu, jes boulengeries de Fouriers, l'en boulengeries de Fouriers, l'en boulengeries de Saint-Martin-de Fraignesu, voivent, de suis parti mec la voivent de suis parti mec la

Même tri well pe a y emetre. Peas de prop tra Cous de properte Cous her benefit avea dels qui as préparet quelque chose dans la préparet quelque chose dans la vient de pesser à constitute un barrige. L'entre de la constitute de present à constitute un barrige. L'entre de la constitute un barrige. L'entre de la constitute un barrige L'entre de la constitute un barrige l'entre de la constitute de fauteur de farrige de la constitute de la constitu

Cano les impées 1856, le mouin a éta Organeté, les maseus casues ca-se use ma 200 de la control les traces » Ca me fait inclus mai au caron aujouré hui de vinia refouvrer la chas traces le vinia refouvrer la chas traces le site pour montrer que le ma reste.



Le mouln, ou pied des anciennes moralles du château de Mereon.

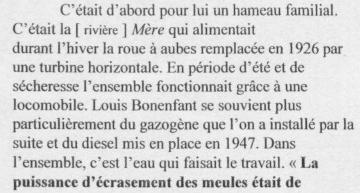
vestiges . . . à découvrir dès lundi ». Dans cet article, Louis Bonenfant contait l'histoire du moulin du Portail : « Ce n'est pas parce que le temps passe qu'on oublie. J'ai vécu là-bas jusqu'à l'âge de 24 ans. C'est la meilleure partie de ma vie. Il y a des souvenirs qui restent ». Dans la maison de Cormenerie [ entre la Châtaigneraie et la Loge-Fougereuse ] où il demeure, Louis Bonenfant parle de l'époque où fonctionnait le moulin

Le hemanie du Portini était l'un des plus importants de la vallée. En femilies y invalent il chili Plus plus des Collèges estrelles un telle les mentons ont été l'aviet. Ne reste plus une une ventyes de décourse éta

du Portail, avant la construction du barrage de Mervent. Près de l'île des Paillottes on y retrouvait encore des vestiges. Avant 1956, dans la vallée, sous les ruines des remparts du château, c'était un village important. L'un des plus grands hameaux du secteur que l'eau a recouvert.

Coupure de Presse 4-5 octobre 1986

« Un lac, c'est joli. Mais c'est surtout bon pour la pêche et le tourisme » fait remarquer M. Bonenfant, en ajoutant : « Rien ne vaut le bruit d'une rivière ».



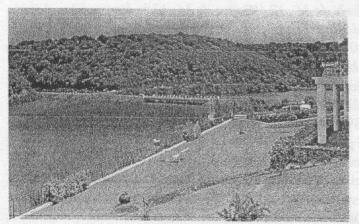
cinquante quintaux en vingtquatre heures. Chaque moulin était contingenté car il y en avait trop en Vendée ». Ici, les installations destinées à transformer le blé en farine panifiable avaient été rachetées par le grand-père, René Pellerin, employé minotier chez M. Normand dans les années 1890. Deux de ses trois enfants, René, Eugénie, et son gendre Aimé

Bonenfant, lui ont succédé. « Le hameau comptait cinq ou six familles parentes », raconte Louis qui, né en 1925, s'est installé en 1949 comme agriculteur au Bas Breuil d'Antigny. L'affaire familiale fonctionnait très bien pourtant mais ne pouvait fournir un emploi à tous. « Le moulin a marché à plein régime jusqu'en 1956. Il fournissait la biscuiterie Cantreau, des boulangeries de Fontenay-le-Comte, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Martin-de-Fraigneau, Vouvant. Je suis parti avec la nostalgie du métier ».

Même s'il avait pu s'y remettre, c'était déjà trop tard. Louis Bonenfant savait déjà qu'il se préparait quelque chose dans la vallée. « Aussitôt la guerre de 1914-1918 terminée, on a commencé à penser à construire un barrage. L'endroit était tout indiqué. Avant 1939, on effectuait des études sur le terrain. Les géomètres sont venus. Ces travaux ont continué après 1945 ». Dans les années 1956, le moulin a été dynamité, les maisons rasées. Tous les dix ans, on en revoit les traces : « ça me fait moins mal au cœur aujourd'hui, je vais retourner là-bas revoir le site pour montrer que je ne reste pas indifférent ».

Monsieur Louis Bonenfant n'est plus aujourd'hui de ce monde. On a dit, à l'époque, que les propriétaires du *moulin du Portail* avaient été très largement indemnisés du fait que le moulin était encore en activité. Mais, réellement, cela a-t-il vraiment compensé le fruit du travail de plusieurs générations qui se sont échinées pour acheter, alors, ce qui était l'un des plus gros moulin de la commune? D'autres ont dit encore, à propos de cette indemnisation élevée, qu'elle ne le valait pas car le moulin était en perte d'activité depuis que les nouveaux moyens de transport permettaient d'aller à Fontenay où tournait une plus grosse minoterie.

En 1986, lors de la fameuse vidange, on voyait encore le hameau dévasté par les eaux. La chaussée est encore réapparue. Sur la rive opposée un bloc de pierres, tombé du vieux château, est toujours là ainsi qu'une vieille meule abandonnée (une autre a été placée en décoration à l'entrée du barrage). Que restait-il lors de la vidange de 2006



Arrest.

? Encore moins de choses. Bientôt, on aura tout oublier jusqu'à l'existence même de ce moulin et des autres de la vallée. C'est pourquoi, je me suis fait le plaisir de vous les présenter depuis quelques années déjà. Avant d'en finir sur le sujet, je voudrais vous faire partager la vision que j'ai eu. J'ai rêvé que notre vieux pont de la Vallée avait été déplacé et remonté : posé à cheval, d'un côté, sur la Motte du Portail et, de l'autre, sur la bordure du Triage du Parc ( partie domaniale naturellement ). Par quel tour de magie, allezvous me dire, pourrait-on voir cela!

€ 1986 proche du Portail : les coteaux du Pissottais



Vieux Pont remonté au Portail p. 843

Une volonté tenace de nos élus à vouloir le sauver car ne dit-on pas que « la foi déplace les montages » et, en l'occurrence, il s'agit de sortir notre vieux pont roman de l'eau où il finit de se détériorer ; la création d'une association de sauvegarde du vieux pont et la participation de bénévoles : professionnels et amoureux des pierres, ne relèvent pas de l'utopie surtout si elle reçoit le partenariat du Conseil général et des collectivités locales ( c'est ce qui a été mis en place

pour la restauration des remparts de Rocheservière et dans bien d'autres communes ).

Voici, ci-dessus, comment j'ai rêvé notre vieux pont, installé là pour des siècles encore et dominé par les hautes murailles du château ( qui elles-aussi mériteraient d'être restaurées ). Le chemin qui conduit aux Paillottes est déjà très fréquenté par les randonneurs et les nombreux marcheurs du dimanche qui y viennent en famille. Notre vieux pont deviendrait alors une attraction supplémentaire qui attirerait les foules. N'est-ce pas déjà le cas lors de chaque vidange! Et puis, imaginez-le, en été, éclairé par des spots lumineux qui feraient ressortir ses cinq merveilleuses arches romanes qui se mireraient de nouveau dans l'eau ; il serait là, dominé par les hautes murailles du château (vestiges encore existants), qui, lui aussi, serait illuminé. Ces murailles que l'on pourrait approcher d'un bout à l'autre ( à peu près 100 m. de long) si le chemin muletier d'autrefois était de nouveau entretenu puis protégé par une balustre pour la sécurité des visiteurs qui viendraient admirer la haute élégance de ces remparts composés encore de courtines, d'amorces de tours, de contreforts, d'archères dont une meurtrière comblée, d'une sortie d'un chêneau, d'une petite tourelle dans laquelle un escalier de 90 cm de large conduit par une douzaine de marches en pierres à une petite poterne intacte ouvrant sur le coteau à pic ; de ce chemin muletier, on dominerait également le site plongeant en direction de notre vieux pont installé, lui, tout en bas, sur la Motte du Portail. Ce serait un tableau grandiose rivalisant alors avec bien des spectacles « sons et lumières » connus de la région. La réalisation de ce « tableau grandiose » n'est pas insurmontable puisque la matière première nous la possédons : ce sont nos monuments, nos vestiges qui sont notre patrimoine, notre héritage que nous devons impérativement légué à nos descendants. Je me permets de rappeler à nos élus, travaillant la terre, la fable bien connue : « Un riche laboureur . . . dit à ses enfants : Gardez-vous de laisser périr l'héritage que nous ont laissé nos ancêtres ; un trésor est caché dedans . . . un peu de courage vous le fera trouver : vous en viendrez à bout . . »; que Monsieur de La Fontaine me pardonne d'avoir pris la liberté de le citer à ma manière mais il me faut bien utiliser toutes les armes possibles pour sensibiliser nos édiles.

Maintenant, avant de terminer ce bulletin, je voudrais m'adresser plus particulièrement aux familles nouvellement installées à Mervent et me présenter : je m'appelle Mme Maryline Raimond-Vincent. Je suis née à Mervent en 1944 d'une vieille famille merventaise. J'ai une immense passion pour mon village. C'est ce qui m'a fait entreprendre, il y a 25 ans, la rédaction (totalement bénévole) de bulletins historiques sur Mervent (au nombre de 47 comportant 843 pages) dont suit la liste : 1 Mervent, 2 Pt du Déluge, 3 seigneurs et fiefs, 4 idem, 5 château de M., 6 la Gd Rhée, 7 le Roc St-Luc et son trésor, 8 Geoffroy-la-Gd'Dent, 9 la seigneurie de St-Thomas, 10 les ponts de M., 11 accident mortel en forêt de M., 12 l'Eglise de M., 13 la Renaudière, 13bis Mélusine, 14 moulins d'Ecoutard, Gazeau, 15 Mr de Montfort, 16 le couvent des Robinières, 17 les Ecoles, 18 la Révolution 1793, 19 nos Morts pour la France, 20 n°spécial sur M., 21 le Vieux Pont des Vallées, 22 les Maires, 23 la Belle Rosalie et les cors de chasse, 24 le barrage de M., 25 moulin Diet, 26 Doreau, 27 Père de



Montfort, 28 la Grotte, 29 hameau de Pierre-Brune, 30 moulin de P.-Brune, 31 écoles de M., 32 école Croix-Méraud, 33 moulin Gourdin, 34 les moulins, 35 l'Erable, 36 Besson, 37 Moulinneuf 1è partie, 38 2è partie, 39 Deux-Eaux, 39bis idem, 40 Prévéreau, 41 la Vallée 1è partie, 42 Vallée 2è p., 43 Vallée 3è p., 44 Vallée 4è p, 45 le moulin du Portail. Au travers de ces bulletins vous trouverez divers autres petits sujets historiques, étymologiques, anecdotiques, . . . Toute personne qui voudrait obtenir un ou plusieurs numéros peut s'adresser à moi ; je me tiens à sa disposition au 02 51 00 22 11 ou « vincentmaryline@orange.fr » au 24 route du Lac. Dépôt Légal bull. n° 45 Déc.2008 Maryline Raimond-Vincent